

## EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, June 16, 2022

The Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry met with videoconference this day at 9:01 a.m. [ET]; and, in camera, to study Bill S-236, An Act to amend the Employment Insurance Act and the Employment Insurance Regulations (Prince Edward Island).

**Senator Robert Black** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, before we begin, I'd like to remind senators and witnesses to please keep your microphones muted at all times, unless recognized by the chair.

Should you have any technical challenges that may arise, particularly in relation to interpretation, please signal to the chair or the clerk and we will work to resolve the issue. If you experience other technical challenges, please contact the ISD service desk at the number you have been provided.

The use of online platforms does not guarantee speech privacy or that eavesdropping won't be conducted. As such, while conducting committee meetings, all participants should be aware of such limitations and restrict the possible disclosure of sensitive, private and privileged Senate information.

Senators should participate in a private area and be mindful of their surroundings so they do not inadvertently share any personal information that could be used to identify their location.

With that, good morning, everyone. I would like to begin by welcoming members of the committee as well as our witnesses today — we have two panels — and those watching this meeting on the web.

My name is Rob Black, senator from Ontario, and I am chair of the committee. Now it's my pleasure to introduce the members of the Agriculture and Forestry Committee, starting with the deputy chair, Senator Simons, from Alberta. We also have Senator Cotter from Saskatchewan, Senator Deacon from Nova Scotia, Senator Jaffer from British Columbia, Senator Klyne from Saskatchewan, Senator Marwah from Ontario, Senator Oh from Ontario (Mississauga) and Senator Petitclerc from Quebec (Grandville).

Folks, today, the committee is beginning its study of Bill S-236, An Act to amend the Employment Insurance Act and the Employment Insurance Regulations (Prince Edward Island), which was referred to this committee on June 7.

## TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 16 juin 2022

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts se réunit aujourd'hui, à 9 h 1 (HE), avec vidéoconférence; et, à huis clos, pour étudier le projet de loi S-236, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi (Île-du-Prince-Édouard).

**Le sénateur Robert Black** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Chers collègues, avant de commencer, je rappelle aux sénateurs et aux témoins qu'ils doivent garder leur microphone en sourdine en tout temps, sauf lorsque la présidence leur donne la parole.

En cas de difficultés techniques, notamment avec l'interprétation, veuillez m'en informer ou informer la greffière, et nous nous efforcerons de régler le problème. Si vous éprouvez d'autres difficultés techniques, veuillez communiquer avec le bureau de service ISD au numéro qui vous a été fourni.

L'utilisation de plateformes en ligne ne garantit pas la confidentialité de ce qui y est dit et ne garantit pas non plus qu'il ne puisse y avoir d'écoute illicite. Ainsi, durant les réunions du comité, tous les participants doivent donc être conscients de ces limites et prendre garde à restreindre la divulgation éventuelle de renseignements de nature confidentielle, privée et privilégiée du Sénat.

Les sénateurs devraient y participer depuis un lieu privé et être attentifs à leur entourage pour éviter de communiquer par inadvertance des renseignements personnels susceptibles d'être utilisés pour identifier leur emplacement.

Sur ce, bonjour à tous. J'aimerais commencer par souhaiter la bienvenue aux membres du comité ainsi qu'à nos témoins d'aujourd'hui — nous en avons deux groupes — et à tous ceux qui nous regardent sur le Web.

Je m'appelle Rob Black, sénateur de l'Ontario, et je suis président du comité. J'ai maintenant le plaisir de vous présenter les membres du Comité de l'agriculture et des forêts, en commençant par la vice-présidente, la sénatrice Simons, de l'Alberta. Nous avons aussi le sénateur Cotter, de la Saskatchewan, le sénateur Deacon, de la Nouvelle-Écosse, la sénatrice Jaffer, de la Colombie-Britannique, le sénateur Klyne, de la Saskatchewan, le sénateur Marwah, de l'Ontario, le sénateur Oh, de l'Ontario (Mississauga), et la sénatrice Petitclerc, du Québec (Grandville).

Mesdames et messieurs, le comité entreprend aujourd'hui son étude du projet de loi S-236, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi (Île-du-Prince-Édouard), qui lui a été renvoyé le 7 juin.

I would like to welcome our witnesses in the first panel. It is my pleasure at this time to welcome the Honourable Diane F. Griffin, former senator; the Honourable Wayne Easter, P.C., former member of parliament for Malpeque, P.E.I., and farmer; and Philip Brown, the Mayor of Charlottetown.

Thank you all for joining us today. We are delighted to have you here. We will hear opening remarks from former Senator Griffin followed by Mr. Easter and Mayor Brown. You each have five minutes for your opening remarks. With that, Senator Griffin, we welcome you.

**Hon. Diane F. Griffin, former senator, as an individual:** Thank you. Great to see everybody again. I am pleased to have the opportunity to speak today regarding Bill S-236, An Act to amend the Employment Insurance Act and the Employment Insurance Regulations (Prince Edward Island).

First, I want to thank Yukon Senator Pat Duncan for taking on the stewardship of this bill upon my retirement from the Senate. Her motivation for taking this action was the unfairness of the current Employment Insurance zone situation in Prince Edward Island, and I offer the following quotation from her:

I appreciate the necessity for two regions in a territory as large as the Yukon, where Dawson City, with more seasonal employment and fewer job opportunities, is a five-hour drive away from Whitehorse.

My experience at the workers compensation board and subsequently as a workers advocate representing injured workers before the board and my training through the Foundation of Administrative Justice, prompted me to act particularly as I believe I am in political terms a neutral third party as an independent senator not from P.E.I.

The division of Prince Edward Island into two economic zones in 2014 created a fundamental unfairness for workers, especially those who live in the Charlottetown zone but work outside the capital region. My fellow panellists will give examples of the negative impact of the two EI zones in the small population of 160,000 people.

Last year, I spoke to Senator Gold's inquiry on the 2021 federal budget to bring the Senate's attention to the flawed policy of two Employment Insurance regions in P.E.I. The 2021 Budget Implementation Act entrenched in statute this unnecessary division of my province.

The government provided several reasons why it could not support the amendment to the BIA last year. The first was Employment and Social Development Canada's computer

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins du premier groupe. J'ai le plaisir d'accueillir l'honorable Diane F. Griffin, ancienne sénatrice, l'honorable Wayne Easter, C.P., ancien député de Malpeque, à l'Île-du-Prince-Édouard, et agriculteur, et M. Philip Brown, maire de Charlottetown.

Merci à tous de vous joindre à nous aujourd'hui. Nous sommes ravis de vous accueillir. Nous entendrons les déclarations préliminaires de l'ancienne sénatrice Griffin, suivies de celles de M. Easter et du maire Brown. Vous disposez de cinq minutes chacun. Sénatrice Griffin, vous avez la parole.

**L'hon. Diane F. Griffin, ancienne sénatrice, à titre personnel :** Merci. Je suis heureuse de revoir tout le monde, et d'avoir aujourd'hui l'occasion de parler du projet de loi S-236, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi (Île-du-Prince-Édouard).

Tout d'abord, je tiens à remercier la sénatrice Pat Duncan, du Yukon, d'avoir assumé la responsabilité de ce projet de loi lorsque j'ai pris ma retraite du Sénat. Ce qui l'a amenée à agir ainsi, c'est l'injustice de la situation actuelle de l'assurance-emploi à l'Île-du-Prince-Édouard, et je la cite :

Je comprends la nécessité de deux régions dans un territoire aussi vaste que le Yukon, où Dawson City, avec plus d'emplois saisonniers et moins d'offres d'emploi, se trouve à cinq heures de route de Whitehorse.

Mon expérience à la commission des accidents du travail et, par la suite, à titre de représentante des travailleurs blessés auprès de la commission, ainsi que ma formation par l'entremise de la Foundation of Administrative Justice, m'ont incitée à agir surtout parce que je crois être, sur le plan politique, une tierce partie neutre en tant que sénatrice indépendante qui ne vient pas de l'Île-du-Prince-Édouard.

La division de l'Île-du-Prince-Édouard en deux zones économiques en 2014 a créé une injustice fondamentale pour les travailleurs, surtout ceux qui vivent dans la zone de Charlottetown, mais qui travaillent à l'extérieur de la région de la capitale. Les autres témoins vous donneront des exemples des effets négatifs que ce partage en deux zones peut avoir sur une petite population de 160 000 personnes.

L'an dernier, j'ai parlé de l'interpellation du sénateur Gold sur le budget fédéral de 2021, qui visait à attirer l'attention du Sénat sur la politique boiteuse de deux régions de l'assurance-emploi à l'Île-du-Prince-Édouard. La Loi d'exécution du budget de 2021 se trouvait à codifier ce partage inutile de ma province.

Le gouvernement a fourni plusieurs raisons pour lesquelles il n'a pas pu appuyer la modification de la Loi d'exécution du budget l'an dernier. La première était les systèmes informatiques

systems. Officials indicated it was not possible for the EI system to have a single zone for seasonal workers and two zones for regular EI applicants.

Further, in the ministerial briefing binder, the government said that due to temporary COVID measures artificially increasing unemployment rates, a change in the spring of 2021 was not warranted as the two regions were temporarily de facto the same.

Those temporary measures have expired, and this bill would solve the computer system issue by amending both the Employment Insurance Act and the regulations at the same time.

For over seven years, the federal government has promised Islanders a return to one zone. This change has often been premised under the framework of a larger review of the EI system. In a June 2021 report, the House of Commons Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities issued a separate recommendation for ESDC: “. . . reinstate a single Employment Insurance Economic Region for Prince Edward Island within 12 months.”

Twelve months have now passed with no response from the government.

The Senate is well placed to examine the return to one EI zone for P.E.I. and to amend the bill to ensure a proper coming-into-force alignment with Employment and Social Development Canada's computer systems. Even if, in the meantime, the government took action to return to one zone, it is still highly desirable to have a bill such as Bill S-236 enacted so that parliamentary approval is required in order to ensure there is future adequate oversight.

While it is the smallest province, Prince Edward Island is still an equal partner in Confederation. This issue needs Senate action, with the goal of sending the bill to the House of Commons. It's a way for the Senate to serve one of its constitutional roles of giving a voice to regional interests, especially for regions with smaller populations. Thank you for the opportunity to speak today.

**The Chair:** Thank you, Senator Griffin. I neglected to tell our witnesses that I will hold my hand up at one minute so you have an idea of how much time you have left. Senator Griffin, you did not go over.

Moving on to the Honourable Wayne Easter. Mr. Easter.

d'Emploi et Développement social Canada. Des fonctionnaires ont expliqué qu'il n'était pas possible pour le régime d'assurance-emploi d'avoir une seule zone pour les travailleurs saisonniers et deux zones pour les demandeurs réguliers d'assurance-emploi.

De plus, dans le cahier d'information du ministre, le gouvernement a dit qu'en raison des mesures temporaires liées à la COVID-19 qui faisaient augmenter artificiellement les taux de chômage, un changement au printemps 2021 n'était pas justifié, car les deux régions étaient temporairement les mêmes de facto.

Ces mesures temporaires sont maintenant expirées, et ce projet de loi réglerait le problème du système informatique en modifiant à la fois la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement.

Depuis plus de sept ans, le gouvernement fédéral promet aux habitants de l'île de revenir à une seule zone. Ce changement a souvent été proposé dans le cadre d'un vaste examen du régime d'assurance-emploi. Dans un rapport publié en juin 2021, le Comité permanent de la Chambre des communes chargé des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées a formulé une recommandation distincte pour ESDC : « rétabli[r] une seule région économique de l'assurance-emploi à l'Île-du-Prince-Édouard dans un délai de 12 mois ».

Douze mois se sont écoulés sans que le gouvernement ne réagisse.

Le Sénat est bien placé pour examiner le retour à une seule zone de l'assurance-emploi à l'Île-du-Prince-Édouard et pour amender le projet de loi afin d'assurer une bonne harmonisation avec les systèmes informatiques d'Emploi et Développement social Canada. Même si, entretemps, le gouvernement a pris des mesures pour revenir à une seule zone, il est tout de même très souhaitable qu'une mesure comme le projet de loi S-236 soit adoptée afin que l'approbation du Parlement soit nécessaire pour assurer une surveillance adéquate à l'avenir.

Bien qu'elle soit la plus petite province, l'Île-du-Prince-Édouard demeure un partenaire égal au sein de la Confédération. Le Sénat doit intervenir dans ce dossier, dans le but de renvoyer le projet de loi à la Chambre des communes. C'est une façon pour le Sénat de jouer un des rôles que lui reconnaît la Constitution, celui de donner une voix aux intérêts régionaux, surtout dans les régions de faible population. Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

**Le président :** Merci, sénatrice Griffin. J'ai oublié de dire à nos témoins que je vais lever la main à une minute de la fin, pour que vous ayez une idée du temps qu'il vous reste. Sénatrice Griffin, vous n'avez pas dépassé votre temps de parole.

Nous passons maintenant à l'honorable Wayne Easter. C'est à vous, monsieur Easter.

**Wayne Easter, P.C., former Member of Parliament, Malpeque, and Farmer, as an individual:** Thank you, Mr. Chair. Honourable senators, thank you for taking up this issue. I am most pleased to be able to speak on Bill S-236, An Act to amend the Employment Insurance Act and the Employment Insurance Regulations (Prince Edward Island).

Its purpose is to provide that Prince Edward Island is one region for the purpose of applying Part I and VIII of the act. This is an issue that has haunted — and I use the word “haunted” seriously — workers, especially seasonal workers, who live in the so-called “Charlottetown zone” for eight years now.

I expect you have heard from others who have explained the consequences of the two zones. I will briefly touch on that, but the core issue here is fairness and equity under the Employment Insurance Act and its regulations for Prince Edward Islanders.

As you know, I was an MP for the riding of Malpeque for some 28 years. I saw lots of changes in Employment Insurance over that time and how changes impacted workers, families and business over those years, but I have never seen anything as unfair to some workers, those who reside in the so-called Charlottetown zone, as the changes that were made in October 2014.

In fact, the Charlottetown zone isn't really the Charlottetown zone at all. It goes east nearly as far as Mount Stewart, and it moves west to the community of Hunter River but doesn't include Hunter River in the Charlottetown zone. It then moves north out a kind of narrow offshoot toward Cavendish and stops around the Toronto Road. However, to the east of that offshoot is a little block that includes South Rustico and Cymbria as far back south as Ebenezer that is in the other zone.

I hope researchers for your committee have provided you with the map that clearly shows the two zones. It is essential that the map include the communities so that you can see them.

Outside of Charlottetown proper, Cornwall and Stratford, all the areas are really in rural Prince Edward Island. Officials will tell you that zone 1, Charlottetown, really consists of a census conglomeration of Charlottetown and zone 2 is everything else. Look at the map, understand it and you will have to ask yourself: Who the heck dreamt up this line and this zone, and why?

But, senators, I want to be very clear: This should not be a case of urban and rural differences. P.E.I. as a whole should be treated as one zone, and workers, regardless of where they reside, should be treated fairly and equitably on the island in its totality.

**Wayne Easter, C.P., ancien député de Malpeque et agriculteur, à titre personnel :** Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, je vous remercie de vous pencher sur cette question. Je suis très heureux de pouvoir parler du projet de loi S-236, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi (Île-du-Prince-Édouard).

Son objet est d'établir que l'Île-du-Prince-Édouard constitue une région aux fins de l'application des parties I et VIII de la Loi. C'est une question qui hante — le mot n'est pas trop fort — depuis maintenant huit ans les travailleurs, surtout les travailleurs saisonniers, qui vivent dans ce qu'on appelle la « zone de Charlottetown ».

J'imagine que d'autres personnes vous ont expliqué les conséquences du partage en deux zones. Je vais en parler brièvement, mais la question centrale ici est la justice et l'équité de la Loi sur l'assurance-emploi et de son règlement pour les habitants de l'île.

Comme vous le savez, j'ai été député de la circonscription de Malpeque pendant environ 28 ans. J'ai vu beaucoup de changements à l'assurance-emploi au cours de cette période et j'ai vu leurs effets sur les travailleurs, les familles et les entreprises, mais je n'ai jamais rien vu d'aussi injuste pour certains d'entre eux, ceux qui résident dans ladite zone de Charlottetown, que les changements apportés en octobre 2014.

En fait, la zone de Charlottetown n'est pas du tout la zone de Charlottetown. Elle va presque jusqu'au mont Stewart à l'est, et elle s'étend à l'ouest jusqu'à la localité de Hunter River, sans toutefois l'inclure. Vers le nord, elle s'étire par une espèce d'étroit embranchement vers Cavendish et s'arrête près de Toronto Road. Cependant, à l'est de cet embranchement, il y a un bloc qui comprend South Rustico et Cymbria et qui redescend au sud aussi loin qu'Ebenezer, qui se trouve dans l'autre zone.

J'espère que les recherchistes de votre comité vous ont fourni la carte qui montre clairement les deux zones. Il est essentiel que la carte montre bien les localités pour que vous puissiez les voir.

En dehors de Charlottetown proprement dite, de Cornwall et de Stratford, il n'y a que des régions rurales à l'Île-du-Prince-Édouard. Les fonctionnaires vous diront que la zone 1, Charlottetown, correspond à l'agglomération de recensement de Charlottetown et que la zone 2 comprend tout le reste de l'île. Regardez la carte et demandez-vous qui diable a pu imaginer cette ligne et cette zone, et pourquoi?

Mais, honorables sénateurs, je tiens à être très clair : il ne s'agit pas de distinguer entre régions urbaines et rurales. L'Île-du-Prince-Édouard tout entière devrait être traitée comme une seule zone, et les travailleurs, quel que soit leur lieu de résidence, devraient être traités de façon juste et équitable dans toute l'île.

Let's examine the geographic and population facts. Prince Edward Island is 140 miles long and 2 to 40 miles wide. Its population, as of May this year, was 166,000, with 86,000 in the workforce and a 7.8% unemployment rate.

Does that make any sense to you to have two zones in that size and population?

Now let's take a quick look at the consequences of having two zones. At what is, I believe, its worst point, the convoluted Charlottetown zone required someone to work 665 hours to draw unemployment for 14 weeks. The rural zone, on the other hand, required someone to work 490 hours to draw for 20 weeks. However, especially in the seasonal industries, folk do not just work in the zone they reside in. Again, this is a small province, and seasonal tourism is the second-biggest industry.

I received the most complaints from the Riverdale Road area. It is the break line between zones 1 and 2, starting in the southern part of the riding. Neighbours on opposite sides of the road both work at New Glasgow Lobster Suppers, but at the end of the season, the worker in zone 2 qualified for EI. The neighbour across the road in zone 1 did not. Some managed to get other employment and gain their EI.

Others who lived in the city and drove to work at the tourist businesses were met with the same fate. The situation not only hurt workers, it also affected the ability of tourist operators to attract needed workers. The bottom line is that it's unfair and inequitable, and it makes no sense.

How did we get into this situation? It was done for crass political reasons in 2014 by the previous administration, and this current administration has absolutely failed because of politics as well. There are differences between the MPs, and naturally, the MP for Egmont would have to protect their interests because they would get less unemployment in that area if you had one zone. But the real issue here is fairness and equity. Whether changes need to be made to the overall return situation on EI, that's another matter that requires changes to the EI system itself.

I am willing to answer questions. Thank you very much for your time.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Easter. We now move on to Mayor Brown.

Examinons les données géographiques et démographiques. L'Île-du-Prince-Édouard mesure 140 milles de long et entre 2 et 40 milles de large. En mai dernier, sa population était de 166 000 habitants, dont 86 000 sur le marché du travail, et son taux de chômage était de 7,8 %.

Est-ce que cela vous paraît logique d'avoir deux zones dans une île de cette taille et de cette population?

Examinons maintenant rapidement les conséquences d'avoir deux zones. À un certain moment, au point le plus aberrant, je pense, un résident de la zone alambiquée de Charlottetown devait travailler 665 heures pour toucher des prestations d'assurance-emploi pendant 14 semaines. Un résident de la zone rurale, par contre, devait travailler 490 heures pour toucher des prestations pendant 20 semaines. Cependant, surtout dans les industries saisonnières, les gens ne travaillent pas seulement dans la zone où ils habitent. C'est une petite province, et le tourisme saisonnier est la deuxième industrie en importance.

C'est du secteur de Riverdale Road que je recevais le plus grand nombre de plaintes. Riverdale Road est la ligne de démarcation entre les zones 1 et 2, qui part de la partie sud de la circonscription. Les voisins des deux côtés du chemin travaillent chez New Glasgow Lobster Suppers, mais à la fin de la saison, le travailleur de la zone 2 avait droit à l'assurance-emploi. Son voisin d'en face dans la zone 1 n'y avait pas droit. Certains ont dû se trouver un autre emploi pour accumuler les heures donnant droit à l'assurance-emploi.

C'était la même chose pour d'autres qui vivaient en ville et qui allaient travailler dans les entreprises touristiques. La situation a nui non seulement aux travailleurs, mais aussi aux exploitants d'entreprises touristiques, qui avaient du mal à attirer la main-d'œuvre nécessaire. En fin de compte, c'est injuste et inéquitable, et cela n'a pas de sens.

Comment en sommes-nous arrivés là? Ce partage a été fait pour des raisons bassement politiques en 2014 par le gouvernement précédent, et le gouvernement actuel a échoué lamentablement à le corriger, pour des raisons politiques également. Il y a des divergences entre les députés et, naturellement, le député d'Egmont devrait protéger ses intérêts parce qu'il y aurait moins d'assurance-emploi dans sa circonscription s'il n'y avait qu'une seule zone. Mais le véritable enjeu est la justice et l'équité. Quant à savoir s'il faut redresser la situation globale du rendement de l'assurance-emploi, c'est une autre question qui nécessite des changements au régime lui-même.

Je suis prêt à répondre aux questions. Merci beaucoup de m'avoir écouté.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Easter. Nous passons maintenant au maire Brown.

**Philip Brown, Mayor of Charlottetown, City of Charlottetown:** Good morning from the beautiful capital of Prince Edward Island.

[*Translation*]

I am very pleased to be here as a representative of the City of Charlottetown, Prince Edward Island, to present our views on Bill S-236 and Canada's economic regions.

[*English*]

I also want to thank Senators Griffin and Duncan, and the Honourable Wayne Easter, for all the work they have been doing on this amendment or change to Bill S-236. I also want to thank Carl Pursey, who will be on the second panel, representing the P.E.I. Federation of Labour.

On behalf of the City of Charlottetown and its citizens, I would like to thank the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry for the opportunity to discuss the subject matter of Bill S-236 as it relates to the status of economic regions across Canada.

Of the 62 economic regions, there are four around the capitals of the territories, including one here in Prince Edward Island. What makes those four economic regions distinct is that they are divided into two zones for the purposes of determining eligibility for Employment Insurance benefits. The City of Charlottetown and surrounding communities are one zone, and the Honourable Wayne Easter addressed those regions. I know he gave some great examples of great communities, but it is a larger zone than just the City of Charlottetown. So the City of Charlottetown and surrounding communities are in one zone, and the rest of the province is in the other.

Because eligibility for Employment Insurance is based on the rate of employment in the zone, residents of Charlottetown and surrounding communities receive lower benefits than residents in the rest of the province. That has resulted in serious and unacceptable inequities. It adversely affects many hard-working islanders and their families.

In short, Islanders from different zones who work together will end up with different benefits or might not receive benefits at all, as was mentioned by the Honourable Wayne Easter. For example, workers in the Charlottetown zone had to work more than 700 hours — a little different than the Honourable Wayne Easter — to be eligible for 36 weeks of benefits, while those living in the rest of the province received benefits for 45 weeks after 525 or 490 hours of work.

**Philip Brown, maire de Charlottetown, Ville de Charlottetown :** Bonjour, tout le monde. Je vous salue depuis la belle capitale de l'Île-du-Prince-Édouard.

[*Français*]

Je suis très heureux d'être ici en tant que représentant de la Ville de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard, pour présenter notre avis sur le projet de loi S-236 et sur les régions économiques du Canada.

[*Traduction*]

Je tiens à remercier les sénatrices Griffin et Duncan, ainsi que l'honorable Wayne Easter, pour tous les efforts qu'ils ont consacrés à ce projet de loi S-236. Je tiens aussi à remercier M. Carl Pursey, qui fera partie du deuxième groupe de témoins et qui représente la P.E.I. Federation of Labour.

Au nom de la Ville de Charlottetown et de ses citoyens, je remercie le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts de me donner l'occasion de discuter de la teneur du projet de loi S-236 en ce qui concerne la situation des régions économiques du Canada.

Sur les 62 régions économiques, il y en a quatre qui entourent les capitales des trois territoires et la nôtre ici à l'Île-du-Prince-Édouard. Ce qui distingue ces quatre régions économiques, c'est qu'elles sont divisées en deux zones pour déterminer l'admissibilité aux prestations d'assurance-emploi. La Ville de Charlottetown et les localités environnantes en forment une, et l'honorable Wayne Easter vous en a parlé. Il a donné d'excellents exemples de localités formidables, mais il reste que la zone couvre plus grand que la ville elle-même. Donc, Charlottetown et les localités environnantes se trouvent dans une zone, et le reste de la province, dans l'autre.

Étant donné que l'admissibilité à l'assurance-emploi est fondée sur le taux d'emploi dans la zone, les résidents de Charlottetown et des localités environnantes reçoivent des prestations moins élevées que ceux du reste de la province. Cela entraîne des injustices graves et inacceptables pour de nombreux vaillants habitants de l'île et leurs familles.

Bref, les résidents de deux zones différentes qui travaillent ensemble reçoivent des prestations différentes ou peuvent même ne pas en recevoir du tout, comme l'a signalé l'honorable Wayne Easter. Par exemple, les travailleurs de la zone de Charlottetown ont dû travailler plus de 700 heures — mes chiffres diffèrent un peu de ceux de M. Easter — pour avoir droit à 36 semaines de prestations, alors que ceux qui vivaient dans le reste de la province ont eu droit à 45 semaines de prestations après 525 ou 490 heures de travail.

The irony is that benefits are based on where you live, not where you work. This situation is not only unfair and inequitable, it also undermines the principles of economic and social justice.

This issue has been raised numerous times since the zones were established eight years ago. The Canada Employment Insurance Commission was critical of what it termed the arbitrary creation of zones. It concluded that the creation of two zones in Prince Edward Island was wrong and should be reversed. It has recommended that the process of reviewing the zones should be depoliticized.

This is a view shared by previous and present Charlottetown city councils, which passed resolutions opposing the 2014 changes. Similar resolutions were passed by the neighbouring communities of Cornwall and Stratford, whose residents are similarly affected. The member of Parliament for Charlottetown, Sean Casey, has also publicly committed to return to a single economic zone for the province, a measure his party promised to implement in the 2015 federal election campaign.

The two-zone policy fails to reflect the fact that Prince Edward Island is a small province with a high level of seasonal employment. The two-zone policy is having a very detrimental financial impact on workers and their families, along with greater stress and mental health impacts. All workers must be treated fairly and equitably.

Members of this standing committee, Prince Edward Island is one island and one community, and it should be one zone. Thank you for the opportunity to make this presentation.

**The Chair:** Thank you very much to our witnesses. We will proceed with questions.

As has been our previous practice, I would like to remind senators that you will have four minutes for your questions and for the answers that come from those questions, so I would ask that you keep your questions succinct, and I would ask our witnesses to keep your answers succinct as well. If you have a question, raise your hand. If you are in the room, get our attention. We will begin. We do have list. If we have time, we will move to a second round, if needed.

**Senator Simons:** How lovely it is to see Senator Griffin back. Hello. We've missed you.

I do want to understand the genesis of this split, and I understand that not one of you was a part of the government that

L'ironie, c'est que les prestations dépendent de l'endroit où vous vivez et non de l'endroit où vous travaillez. C'est non seulement injuste et inéquitable, mais cela mine aussi les principes de justice économique et sociale.

Le problème a été soulevé à maintes reprises depuis l'établissement des zones il y a huit ans. La Commission de l'assurance-emploi du Canada a critiqué l'arbitraire qui a présidé à la création de ces zones. Elle a conclu que le partage de l'Île-du-Prince-Édouard en deux zones était une erreur et qu'il fallait la corriger. Elle a recommandé que le processus de révision des zones soit dépoliticisé.

C'est une opinion partagée par l'actuel conseil municipal de Charlottetown et les précédents, qui ont tous adopté des résolutions pour s'opposer aux modifications effectuées en 2014. Des résolutions semblables ont été adoptées par les localités avoisinantes de Cornwall et de Stratford, dont les résidents sont également touchés. Le député de Charlottetown, Sean Casey, s'est également engagé publiquement à rétablir la zone économique unique pour la province, une mesure que son parti a promis de mettre en œuvre durant la campagne électorale de 2015.

La politique des deux zones ne tient pas compte du fait que l'Île-du-Prince-Édouard est une petite province ayant un taux élevé d'emplois saisonniers. Cette politique a des répercussions financières très néfastes sur les travailleurs et leurs familles, sans parler du stress et des problèmes de santé mentale qu'elle occasionne. Tous les travailleurs doivent être traités de manière juste et équitable.

Mesdames et messieurs membres du comité permanent, l'Île-du-Prince-Édouard est une seule île et une seule communauté, et elle devrait constituer une seule et même zone. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous.

**Le président :** Merci beaucoup à nos témoins. Nous allons maintenant passer aux questions.

Comme d'habitude, je rappelle aux sénateurs qu'ils auront quatre minutes pour poser des questions et obtenir des réponses. Je vous demande donc de poser des questions brèves et je demande aux témoins d'être également succincts dans leurs réponses. Si vous avez une question, levez la main. Si vous êtes dans la salle, attirez mon attention. Nous allons commencer. Nous avons une liste. Si le temps le permet, nous ferons un deuxième tour de questions si cela est nécessaire.

**La sénatrice Simons :** Comme c'est agréable de vous revoir, sénatrice Griffin. Vous nous avez manqué.

Je veux comprendre la genèse de cette division. Je pense qu'aucun de vous ne faisiez partie du gouvernement qui a pris

made this decision, but as best you understand it and as best you can explain it to us, why was the decision made to divide the province into two EI zones?

**Mr. Easter:** I will try and take that one on. I don't want to condemn a previous government or my own because one has been no better than the other on this issue. The reason, I believe, the decision was made by the previous administration was that making these changes increased the return on Employment Insurance for the minister's riding of Egmont. They had a higher unemployment rate, and the changes meant you would have to work fewer hours and you could draw more weeks of EI, and that's exactly what happened.

Charlottetown is totally in the Charlottetown zone. About half of the riding of Malpeque, which is mine, is in the Charlottetown zone, mostly a rural area. It's the same in Cardigan. The Cardigan and Malpeque ridings are split, and Charlottetown is all in the Charlottetown zone, and those in the Charlottetown zone have to work more hours to get few returns.

But when you have witnesses there, look at that map. Look at that map. How in the name could you — I don't know how they can justify the way they drafted the map. It makes no sense to me. Two wrongs don't make a right. The current administration has failed, even though they said they would change it. A House committee in 2016 recommended they make the change, but they have not done it because there is a split among the MPs, I think, in P.E.I. on making the decision.

**Senator Simons:** There are two different ways to level a playing field; one is to raise everyone up, and one is to take everyone down. Is there a concern amongst residents of P.E.I. that if you move to one zone, some people will win but others will lose? Is that not right?

**Mr. Easter:** Yes. There is that concern. And I would point out as well, under the current scenario, if you changed it, there would be less economic insurance money coming into P.E.I. as a whole.

You made a good point. Everyone needs to be raised up. And if there are not enough returns in the system for people under EI, then that change has to be made as well, but it is about fairness and equity.

It also affects businesses. Cavendish is the big tourism area. That's the area I'm in right now. For them to get workers, they're having a heck of a time because people from Charlottetown have to drive out there, and then they're not likely

cette décision, mais d'après votre compréhension, pouvez-vous nous expliquer de votre mieux ce qui a motivé la décision de diviser la province en deux zones économiques aux fins de l'assurance-emploi?

**M. Easter :** Je vais essayer de répondre. Je ne veux pas blâmer un gouvernement précédent ni mon propre gouvernement parce que ni un ni l'autre ne s'en est bien sorti dans ce dossier. Selon moi, la raison qui a incité l'administration précédente à prendre cette décision, c'est le fait que ces changements augmentaient les revenus liés à l'assurance-emploi dans la circonscription d'Egmont, représentée par le ministre. Cette région avait un taux de chômage plus élevé et ces changements signifiaient que vous pouviez travailler moins d'heures et toucher des prestations d'assurance-emploi durant une plus longue période. C'est exactement ce qui s'est passé.

La totalité de la ville de Charlottetown est dans la zone de Charlottetown. Près de la moitié de la circonscription de Malpeque, la mienne, une région surtout rurale, se trouve dans la zone de Charlottetown. Les circonscriptions de Cardigan et de Malpeque sont scindées et la capitale se trouve entièrement dans la zone de Charlottetown. Les travailleurs de cette zone doivent travailler plus d'heures pour obtenir peu de revenus.

Quand vous accueillez des témoins, jetez un coup d'œil à la carte. Comment pouvez-vous — je ne sais pas comment les fonctionnaires peuvent justifier ce découpage de la carte. Cela n'a aucun sens pour moi. Deux maux ne font pas un bien. L'administration actuelle n'a pas réussi à corriger la situation, malgré sa promesse. En 2016, un comité de la Chambre a recommandé que ce changement soit fait, mais il n'est pas encore fait parce que je pense qu'il y a une divergence d'opinions parmi les députés de l'Île-du-Prince-Édouard à ce sujet.

**La sénatrice Simons :** Il y a deux manières de rendre la situation équitable. L'une consiste à rehausser les prestations de tout le monde et l'autre, de réduire les prestations de tout le monde. Si vous revenez à une zone unique, les résidents de la province s'inquiètent-ils du fait qu'il y aura des gagnants et des perdants? N'est-ce pas ce qui arrivera?

**M. Easter :** Oui. Il y a une inquiétude. Et je souligne aussi que dans le contexte actuel, si ce changement avait lieu, il y aurait moins d'argent de l'assurance-emploi d'injecté dans l'économie de la province dans son ensemble.

Vous avez soulevé un bon point. Tout le monde doit être augmenté. Et si le régime n'apporte pas suffisamment de revenus pour les prestataires de l'assurance-emploi, il faut quand même faire ce changement. C'est une question de justice et d'équité.

Cette situation nuit également aux entreprises. Cavendish est la grande région touristique. C'est là que je me trouve en ce moment. Les entreprises ont beaucoup de difficulté à recruter du personnel parce que les gens de Charlottetown, qui doivent se



to get Employment Insurance under the current scenario in a seasonal industry. So it affects the businesses as well in being able to draw in workers.

**Senator C. Deacon:** I thought this might be a wonderful day, but it has certainly peaked with seeing former colleagues. You're both reminding me of what vacuums you left when you left Parliament Hill.

That was a bit of a barn burner, Mr. Easter. Thank you for your summary. Do you think the people who made these decisions have ever been to P.E.I.? What on earth are the criteria used across the country, and how on earth could they have done this? Okay, yes, there was a crass political reason, but I still don't understand how you can apply rules differently in different provinces. That must be the case because I have had a look across the country at different zones, and I don't see anything that looks like this, as you pointed out. The sort of finger that is sticking up to the Gulf of St. Lawrence from Charlottetown, why is that there? None of it makes any sense.

Do you think they've been there, number one? And, number two, what is the logic for our EI system being based on where you live versus where you work? Are we not trying to get people to get jobs and be working? Isn't that the important factor? If they have to travel to work and they want to, that's a great thing because they are working. What's the logic? Maybe you can give me some background on those two files.

**Mr. Easter:** It's always been great to work with many of you senators as well in the past.

Well, I don't know if I can give you the logic, but, yes, I do expect they've been to P.E.I. I don't think there was any logic. I think it was a political decision enforced on the bureaucracy, and they had to try and justify the decision.

Look, in politics, we all do crazy things at times, including my government and previous governments. And this was just the wrong thing to do to try to save a minister's seat. I personally like the minister as well.

I would point out an anomaly on that map, which I hope you have before you. You will note the community of Hunter River is not in. On the top of the hill, Rennies Road is in the Charlottetown zone. Rennies Road, to the New Glasgow Lobster Suppers, where a lot of people work in the seasonal industry, is

rendre là-bas en voiture, risquent de ne pas pouvoir toucher leurs prestations d'assurance-emploi, à cause de la situation actuelle dans le secteur touristique. Cela empêche donc les entreprises d'attirer des travailleurs.

**Le sénateur C. Deacon :** Je m'attendais à passer une magnifique journée, mais le fait de revoir d'anciens collègues la rend encore plus belle. Vous me rappelez tous les deux le grand vide que vous avez laissé en quittant la Colline du Parlement.

Monsieur Easter, vos propos étaient passionnants. Merci pour votre résumé de la situation. Croyez-vous que les fonctionnaires qui ont pris ces décisions étaient déjà allés à l'Île-du-Prince-Édouard? Sur quels critères se sont-ils appuyés, bon sang, et comment ont-ils pu faire cela? Oui, d'accord, ils avaient un motif basement politique, mais je ne comprends quand même pas comment vous pouvez appliquer les règles différemment d'une province à l'autre. C'est certainement le cas, parce que si je regarde différentes zones du pays, je ne vois rien qui ressemble à cela, comme vous l'avez fait remarquer. Comment expliquer cette saillie qui pointe vers le golfe Saint-Laurent à partir de Charlottetown? Cela n'a aucun sens.

Premièrement, croyez-vous que les fonctionnaires sont allés sur place? Deuxièmement, pourquoi notre régime d'assurance-emploi est-il basé sur le lieu de résidence et non sur le lieu du travail? Quelle est la logique? Notre but n'est-il pas d'aider les gens à se trouver des emplois et à travailler? N'est-ce pas le facteur important? S'ils doivent se déplacer pour aller travailler et qu'ils sont prêts à le faire, c'est merveilleux parce qu'au moins, ils travaillent. Où est la logique? Vous pouvez peut-être me donner un peu de contexte sur ces deux points.

**M. Easter :** Ce fut toujours agréable de travailler avec bon nombre d'entre vous dans le passé.

Je ne sais pas si je peux vous expliquer la logique, mais je pense qu'ils sont allés à l'Île-du-Prince-Édouard. À mon avis, il n'y a pas de logique. Je pense qu'il s'agit d'une décision politique imposée aux fonctionnaires, et ils ont dû essayer de justifier la décision.

En politique, nous faisons parfois des choses insensées, y compris mon gouvernement et ses prédécesseurs. En l'instance, il s'agit simplement d'une mauvaise décision qui a été prise pour sauver le siège d'un ministre. Personnellement, j'aime bien le ministre.

Je vais vous signaler une anomalie sur cette carte. J'espère que vous l'avez sous les yeux. Vous voyez que la localité de Hunter River n'est pas dans la zone. Au sommet de la colline, le village de Rennies Road se trouve dans la zone de Charlottetown. Entre Rennies Road et le restaurant New Glasgow Lobster Suppers,

about two miles, maybe a mile and a half to two miles. Hunter River is about a half-mile further, and they're in the rural zone. Now, does that make any sense whatsoever at all? And both are treated differently.

So I don't think there is any logic. I think it was a political decision enforced. When you look at the census agglomeration, as they call it, I think it was doctored up to try to justify the decision and to come to the numbers they want.

**Senator Klyne:** I'm going to direct this to Honourable Mr. Easter here simply because you mentioned something a number of times as being the issue. Three things strike me here. One is the inequity of how much time you need to work, so many weeks, in one area and how much time you need to work in another area to achieve even more weeks of coverage through working fewer hours. That's one issue which is an identified inequity.

The other comment you made was "one island, one community," which resonates with me and the idea of commuting workers. It's a commuting population, I would think. So if you live in Charlottetown but you work outside of that region, you're subject to lower employment benefits than you would be if you lived closer to where you are actually working outside of Charlottetown.

Both of those points go back again to your core issue of fairness and equity. The question is how is this impasse explained to you and other stakeholders as being an acceptable practice with no change anticipated? I think about Saskatchewan. Saskatchewan is a larger land mass. It has four zones — Regina, Saskatoon, Northern Saskatchewan and Southern Saskatchewan. I didn't delve into what the differences were in the time to work for certain benefit periods. But how do they explain this to you, why that is there?

Also, could you expand on the whole politics and what would happen if the zones were eliminated and there were one economic region? How is that a loss to some political interests?

**Mr. Easter:** Senator Klyne, yes, I know Saskatchewan well. I lived off and on in Saskatoon for about 10 years as president of the National Farmers Union. The difference is that there you drive an hour and a half for coffee and think nothing of it. If you drive 10 minutes in P.E.I., you think it's a long drive.

You will note that Mayor Brown and I had different numbers in terms of the hours worked and the hours drawn. That changes over time based on the unemployment rates, so you will see

qui emploie de nombreux travailleurs durant la saison touristique, il y a environ trois kilomètres, peut-être un peu moins. La localité de Hunter River, qui se trouve à moins d'un kilomètre plus loin, est dans la zone rurale. Est-ce que cela est logique? Et ces deux localités sont traitées différemment.

Je pense donc qu'il n'y a aucune logique. C'est une décision politique qui a été imposée. Regardez l'agglomération de recensement, comme ils l'appellent. Je pense qu'elle a été trafiquée pour justifier la décision et en arriver aux chiffres qu'ils voulaient.

**Le sénateur Klyne :** Je vais poser ma question à M. Easter, pour la simple raison que vous avez beaucoup insisté sur ce point. Trois choses me frappent ici. Premièrement, l'injustice dans le calcul du nombre de semaines que vous devez travailler et de la durée des prestations dans une région, par rapport au temps de travail que vous devez accumulé dans une autre région pour toucher des prestations pendant un nombre plus élevé de semaines, même si vous avez travaillé moins d'heures. C'est une injustice flagrante.

L'autre commentaire que vous avez fait, c'est « une île, une communauté » qui me fait penser aux travailleurs qui font la navette. C'est une population de navetteurs, je dirais. Si vous vivez à Charlottetown et que vous travaillez à l'extérieur de la région, vos prestations d'assurance-emploi seront moins élevées qu'elles le seraient si vous viviez plus près de votre lieu de travail, à l'extérieur de Charlottetown.

Ces deux commentaires nous ramènent au cœur du sujet, soit la justice et l'équité. Comment vous a-t-on expliqué, à vous et aux personnes concernées, qu'il s'agissait là d'une pratique acceptable et qu'aucun changement n'était envisagé? Je pense à la Saskatchewan. C'est une province beaucoup plus vaste. Elle compte quatre zones — Regina, Saskatoon, le nord de la Saskatchewan et le sud de la Saskatchewan. Je n'ai pas examiné de près les différences quant au nombre d'heures de travail requises et aux périodes correspondantes de prestations. Mais comment vous explique-t-on la situation, pourquoi est-ce ainsi?

De plus, pouvez-vous nous parler davantage de toute la dimension politique et de ce qui arriverait si on supprimait les deux zones pour en faire une seule région économique? En quoi est-ce une perte pour certains intérêts politiques?

**M. Easter :** Sénateur Klyne, je connais bien la Saskatchewan. J'ai vécu à Saskatoon par intermittence durant une dizaine d'années quand j'étais président du Syndicat national des cultivateurs. La différence, c'est que chez vous, vous faites une heure et demie de route pour aller prendre un café et cela vous semble normal. À l'Île-du-Prince-Édouard, si vous faites 10 minutes de route, vous trouvez ça long.

Je vous signale que le maire Brown et moi-même ne vous avons pas donné les mêmes chiffres quant au nombre d'heures travaillées et au nombre de semaines de prestations. Ces chiffres

variables through that, throughout the last eight years. Yes, people from all over the island often drive to the Cavendish area to work because it's the biggest tourism area in the summer, and they don't pay any attention to those zones. But I want to come back to my point that not being able to achieve the EI numbers is affecting the businesses in the tourism industry in order to get those seasonal workers.

I really can't answer your question as it has been explained to us, because I've never accepted the explanation for what it is. I think it was doctored for the wrong reasons.

**Senator Jaffer:** Thank you, Mayor Brown, and thank you to my two former colleagues. It's such a pleasure to see you both. I can't even remember how long we worked together before this.

I am not surprised, because I come from B.C., and I've never understood some decisions that I've made in Ottawa. I was just wondering, did anyone ever consult you about this, even if only superficially?

**Mr. Easter:** In terms of the previous administration, no. The decision was just made. It was made through politics. It wasn't made through the Canada Employment Insurance Commission, which is supposed to be involved in those decisions. It was not made through them. It was just made and the decision rendered.

In the current administration, yes, we've had lots of discussions on this. However, we've never gotten to the one zone.

**Senator Jaffer:** I have very few minutes, so for that reason I'll just ask Wayne. In all of this, what is left out is the terrible effect it has on Prince Edward Island people. Can you explain that to the committee? In the end, it's really about people. When you do these kinds of arbitrary things, people get hurt.

You've been in Parliament for 28 years. Can you give us one or two kernels about what this has done?

**Mr. Easter:** It hurts friendships. As I said of the Riverdale Road experience, you could have two neighbours on each side of the road, one in one zone and one in the other. One could claim EI and the other couldn't. When they're able to both claim EI, the one in the Charlottetown zone could draw for far fewer

changent au fil du temps en fonction des taux de chômage, il y a donc toujours eu des variables durant les huit dernières années. Oui, beaucoup de résidents de l'île font le trajet en auto jusqu'à la région de Cavendish pour y travailler, car c'est la grosse région touristique en été, sans porter attention à ces zones. Mais je veux revenir à ce que je disais. Le fait de ne pas pouvoir accumuler le nombre d'heures requis par l'assurance-emploi cause du tort aux entreprises du secteur touristique parce qu'il leur est difficile d'attirer ces travailleurs saisonniers.

Je ne peux vraiment pas vous dire comment on nous a expliqué cela, parce que je n'ai jamais accepté cette explication, quelle qu'elle soit. Je pense que tout cela a été fait pour les mauvaises raisons.

**La sénatrice Jaffer :** Merci, monsieur le maire, et merci également à nos deux anciens collègues. C'est un grand plaisir de vous revoir. Je ne me souviens plus combien d'années nous avons travaillé ensemble dans le passé.

Je ne suis pas surprise, parce que je viens de la Colombie-Britannique et je n'ai jamais compris certaines des décisions que j'ai prises à Ottawa. J'aimerais savoir si vous avez été consultés à ce sujet, ne serait-ce que superficiellement?

**M. Easter :** L'administration précédente ne nous a pas consultés. Elle a simplement pris la décision à des fins politiques. Cette décision n'a pas été prise en consultation avec la Commission de l'assurance-emploi du Canada qui, normalement, devrait avoir son mot à dire dans ce genre de décision. Ce n'a pas été le cas. La décision a été prise et appliquée.

Avec l'actuelle administration, oui, nous avons eu beaucoup de discussions à ce sujet. Toutefois, nous n'en sommes jamais arrivés à rétablir la zone unique.

**La sénatrice Jaffer :** Il ne me reste que quelques minutes, je vais donc poser ma question seulement à M. Easter. Ce qu'on oublie dans tout cela, ce sont les répercussions dévastatrices sur les gens de l'Île-du-Prince-Édouard. Pouvez-vous expliquer cela au comité? Au bout du compte, ce sont vraiment les gens qui importent. Quand vous prenez ce genre de décisions arbitraires, des gens en souffrent.

Vous avez siégé au Parlement pendant 28 ans. Pouvez-vous nous donner quelques exemples des répercussions de cette décision?

**M. Easter :** Cela nuit aux amitiés. Comme je l'ai dit au sujet du chemin Riverdale, il peut arriver que deux voisins habitent d'un côté et de l'autre de la route, dans deux zones différentes. L'un d'eux pourrait percevoir des prestations d'assurance-emploi et l'autre pas. Si les deux sont admissibles aux prestations, celui

weeks. You see your neighbour over there. He or she has employment insurance for four or six weeks more than you do, and you worked at the same place. It's just so wrong. It is just so wrong. That's the problem.

As I said, it also affects the businesses in being able to draw people to work in the tourism industry.

**Senator Jaffer:** Thank you to all three of you for being here.

**Senator Petitclerc:** Thank you to our witnesses. Senator Griffin, it is a pleasure to see you. We miss you.

As you know, we are having Mr. Carl Pursey on the next panel. I want to give a quote. I've been reading some articles to prepare for this committee, and I want to quote Mr. Pursey. In an article, Mr. Pursey says:

Some people can't get hired because (the employers will) ask where they live and if they live in the Charlottetown zone, they won't hire them because they know they need more weeks to qualify and their business isn't going to be open that many weeks.

I just wanted to have your input on whether this is still relevant. This was from a year and a half ago. What is the scope of these kinds of challenges?

This is for both witnesses and, of course, Senator Griffin if you want to weigh in as well.

**Mr. Easter:** Go ahead, folks. I've been on for a while.

**Ms. Griffin:** That's something that I have not had personal experience with. With Mr. Pursey being on the next panel, I hope you'll ask him the question, because he will know. I don't know the details, but thank you for asking the question.

**Mr. Brown:** Senator, I can give you an example of my daughter working at the Bell Aliant Centre here in Charlottetown as a student in P.E.I. Emma Louise lived in Charlottetown, and her fellow worker on the deck of the aquatic centre lived in zone 1. When they went on unemployment as part of their studies at the University of Prince Edward Island, her friend who lives in zone 1 was getting a higher rate of pay and required fewer weeks, and my daughter was receiving a lower rate and could only get that payment for a shorter period of time.

qui réside dans la zone de Charlottetown pourrait les toucher durant une période beaucoup moins longue que l'autre. Vous voyez votre voisin ou votre voisine toucher des prestations durant quatre à six semaines de plus que vous, alors que vous avez travaillé au même endroit. C'est tout à fait inacceptable. Voilà le problème.

Comme je l'ai dit, les entreprises en souffrent également parce qu'elles ne peuvent attirer des travailleurs dans le secteur touristique.

**La sénatrice Jaffer :** Merci à tous les trois de votre présence.

**La sénatrice Petitclerc :** Merci à nos témoins. Sénatrice Griffin, c'est un plaisir de vous revoir. Vous nous manquez.

Comme vous le savez, nous accueillerons M. Carl Pursey au cours de la prochaine heure. Je veux vous lire un passage de l'un des articles que j'ai lus pour me préparer à cette réunion. Dans cet article, M. Pursey dit à peu près ceci :

Certaines personnes n'arrivent pas à être embauchées parce que l'employeur leur demandera où elles habitent. Si elles habitent dans la zone de Charlottetown, il ne va pas les embaucher parce qu'il sait qu'elles doivent travailler un plus grand nombre de semaines pour être admissibles à l'assurance-emploi et que son entreprise ne sera pas ouverte pendant un si grand nombre de semaines.

J'aimerais simplement savoir si vous pensez que ce qu'il a dit est toujours pertinent. C'était il y a un an et demi. Quelle est l'ampleur de ce genre de problèmes?

Ma question s'adresse aux deux témoins et bien entendu à la sénatrice Griffin, si vous voulez intervenir.

**M. Easter :** Allez-y, chers collègues. J'ai eu la parole pendant un bon moment.

**Mme Griffin :** Je n'ai pas vécu cette situation personnellement. Comme M. Pursey fera partie du prochain groupe de témoins, j'espère que vous lui poserez la question, parce qu'il est sûrement au courant. Je ne connais pas les détails, mais je vous remercie d'avoir posé la question.

**M. Brown :** Madame la sénatrice, je peux vous donner l'exemple de ma fille qui a travaillé au Bell Aliant Centre ici à Charlottetown en tant qu'étudiante. Emma Louise vivait à Charlottetown et sa collègue du centre aquatique habitait dans la zone 1. Quand elles se sont inscrites à l'assurance-emploi pour poursuivre leurs études à l'université de l'Île-du-Prince-Édouard, son amie qui habite dans la zone 1 avait un taux plus élevé de prestations et avait besoin d'avoir travaillé moins de semaines, tandis que ma fille touchait des prestations moins élevées et pendant une période plus courte.

That's a family situation. But Carl Pursey has other examples. I have an example from Carl Phillis, who was a huge advocate of trying to right this wrong. He wrote many letters to the Senate and to Parliament. In one of his letters, he said:

I've researched the workers and the federal government's motives and techniques by which temporary seasonal employee workers are denied EI benefits even though these EI benefits have been paid for by both the employee and the employer through government legislated payroll deductions.

So they're both paying equally into it, but the benefits are not the same. Small province — it's not fair. Thank you.

**Ms. Griffin:** I knew Carl Phillis, who was mentioned by His Worship. A very few weeks after I met with him to learn about this situation, he was deceased. I went to his funeral. So I really only saw him twice. But this was a case of somebody who was working for the City of Charlottetown, and the city did their utmost to make sure he got his weeks. However, he had to keep asking, and every year it was a different number of weeks he had to ask for.

The man was an artist. He was a great contributor to society. But he was an individual who was sorely hurt by what's been going on since 2014. Thank you.

**The Chair:** Thank you very much, Senator Griffin.

**Senator Cotter:** Thanks very much to the three witnesses who joined us. It's a pleasure to see all of you today.

I'm a senator for Saskatchewan, though I have spent an enormous amount of time on Prince Edward Island. I taught at Dalhousie law school for nearly 20 years, and I felt like I taught half the lawyers in P.E.I. as a result — to their regret I'm sure.

When I first went to Prince Edward Island, I bought a map. The map you buy is the same size as the map of Saskatchewan. I was shocked by how quickly I got from one end of Prince Edward Island to the other. It was like driving halfway from Moose Jaw to Regina.

The point is that if anyone is familiar with Prince Edward Island, they know it is one community not just in terms of personal relationships but also the structure of the economy. You go to a lobster supper, and you see someone who is working there but living in Charlottetown and vice versa. The incongruity of this rule is striking. In fact, it seems to me that it affects normal business decision making and normal hiring decision

C'est un exemple familial. Mais Carl Pursey vous donnera d'autres exemples. J'ai aussi l'exemple de Carl Phillis, qui a travaillé d'arrache-pied pour trouver une solution à ce problème. Il a adressé de nombreuses lettres au Sénat et au Parlement. Voici ce qu'il écrivait dans l'une d'elles :

J'ai fait une étude sur les raisons et les techniques des fonctionnaires et du gouvernement fédéral qui font en sorte que des travailleurs saisonniers temporaires se voient refuser les prestations d'assurance-emploi, même si l'employeur et l'employé ont cotisé à l'assurance-emploi au moyen des retenues à la source prévues par la loi.

Ainsi, deux employés qui paient des cotisations égales au régime, n'ont pas droit aux mêmes prestations. Petite province... ce n'est pas équitable. Merci.

**Mme Griffin :** J'ai connu Carl Phillis dont le président a parlé. Il est décédé quelques semaines après que je l'ai rencontré, car je voulais qu'il m'en dise davantage sur cette situation. J'ai assisté à ses funérailles. Je ne l'ai donc vu que deux fois. Il travaillait pour la Ville de Charlottetown qui avait fait de son mieux pour que ses semaines d'AE lui soient payées. Cependant, il devait se renseigner régulièrement et, chaque année, on lui accordait un nombre de semaines de chômage différent.

C'était un artiste qui a grandement contribué à la société. Mais c'était une personne qui a été durement touchée par ce qui s'est passé après 2014. Merci.

**Le président :** Merci beaucoup, sénatrice Griffin.

**Le sénateur Cotter :** Merci beaucoup aux trois témoins qui se sont joints à nous. C'est un plaisir de vous voir tous trois aujourd'hui.

Je suis sénateur de la Saskatchewan, mais j'ai passé énormément de temps à l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai enseigné à la faculté de droit de l'Université Dalhousie pendant près de 20 ans, et j'ai eu l'impression de former la moitié des avocats de l'Île-du-Prince-Édouard, à leur plus grand désespoir sans doute.

Je me suis acheté une carte routière après mon arrivée à l'Île-du-Prince-Édouard, et j'ai constaté qu'elle est de la même taille que celle de la Saskatchewan. J'ai été surpris par la rapidité avec laquelle on se rend d'un bout à l'autre de l'île. C'était comme se rendre à mi-chemin entre Moose Jaw et Regina.

Tous ceux qui connaissent l'Île-du-Prince-Édouard savent qu'il s'agit d'une seule et même collectivité d'un bout à l'autre, pas seulement sur le plan des relations personnelles, mais aussi sur le plan de la structure économique. On peut aller à un souper de homard et rencontrer quelqu'un qui travaille là, mais qui vient de Charlottetown. L'incongruité de cette situation est frappante. En fait, j'ai même l'impression que cela joue dans la façon dont

making on the part of employees and employers. If employment insurance presents challenges to a functioning economy, perverse aspects of it create inefficiencies that shouldn't be there for people, businesses and communities.

I don't know whether my question is for the mayor or Mr. Easter. I read the material you submitted, Your Worship. There is a suggestion in there that this would be changed if all four MPs from Prince Edward Island could reach agreement, and one has not. I'd like to find out if that's an accurate statement and how it is in God's name that any government would decide a provincial policy and provide a veto to one member of Parliament. Quite frankly, that strikes me as politically unacceptable.

**Mr. Brown:** Going back to Senator Klyne, Saskatchewan, I lived in Saskatchewan down in Swift Current for a year. It's a beautiful province, huge province, and yes, everything was in quarter sections, half-quarter sections. In Prince Edward Island it might be eight full sections. You're right, senator.

I go back to Carl Phillis's letter. He was very passionate about how he was mistreated and that this EI system is governed by a commission made up of contributions from employees and employers. Why the government got involved with it was a political decision.

I was told, Mr. Senator from Saskatchewan, about the issue. It requires unanimity to change it. That to me is not fair democracy.

I don't know if Wayne can add anything.

**Mr. Easter:** Just to quickly add, senator, I don't believe that to be the case, that if all four agreed it would necessarily happen. I've been involved in this, and my riding was split. I thought it should be changed to one zone. The Charlottetown member thought it should be changed to one zone. The minister was kind of on the fence because he's in cabinet, so he couldn't take a decision, and the member for Egmont was opposed, but you have to understand where he comes from.

Under the current scenario, if you go to one zone, you will have lower unemployment and therefore the benefits will drop somewhat. It would be a negative to his constituents, but that doesn't take the government off the hook. The government itself should be looking at this from a fairness and equity point of view, and if the levels of return fall, that's a different policy question and should be handled by the government itself.

les décisions normales d'affaires et d'embauche sont prises tant par les employés que par les employeurs. L'assurance-emploi peut poser des défis à une économie qui tourne rond, mais les aspects pervers de son dysfonctionnement créent des inefficacités qui ne devraient pas exister pour les gens, les entreprises et les collectivités.

Je ne sais pas si ma question s'adresse à monsieur le maire ou à M. Easter. J'ai lu les documents que vous avez soumis, monsieur le maire. On y laisse entendre que les choses changeraient si les quatre députés de l'Île-du-Prince-Édouard pouvaient s'entendre, ce qui n'est pas le cas, car l'un d'eux n'est pas d'accord. J'aimerais savoir si cette affirmation est exacte et comment il se fait qu'un gouvernement puisse décider d'une politique provinciale et accorder un droit de veto à un député. Franchement, cela me semble politiquement inacceptable.

**M. Brown :** Pour revenir sur ce qu'a dit le sénateur Klyne de la Saskatchewan, il se trouve que j'ai vécu un an à Swift Current. C'est une belle province, une énorme province qui est effectivement découpée en quarts de section et en huitièmes de section. À l'Île-du-Prince-Édouard, ce pourrait être huit sections complètes. Vous avez raison, sénateur.

Parlons de la lettre de Carl Phillis. Il était obsédé par le mauvais traitement dont il se disait victime, notamment parce que le régime d'assurance-emploi est régi par une commission qui administre les cotisations des employés et des employeurs. C'est une décision politique que le gouvernement a prise.

On m'a parlé de la question, monsieur le sénateur de la Saskatchewan. Il faut l'unanimité pour modifier le régime. À mon avis, ce n'est pas digne d'une démocratie équitable.

Je ne sais pas si M. Easter peut ajouter quelque chose.

**M. Easter :** J'ajouterais rapidement ceci, sénateur. Je ne crois pas que les choses puissent fonctionner ainsi et que l'on aboutirait forcément à un résultat si les quatre députés étaient d'accord. J'ai participé à cet exercice et ma circonscription était divisée en deux zones. J'étais d'avis qu'il aurait fallu instaurer une seule zone. Le député de Charlottetown pensait aussi qu'il fallait créer une seule zone. Le ministre, lui, était un peu sur la défensive en tant que membre du Cabinet, alors il ne pouvait pas prendre de décision, et le député d'Egmont était contre, mais il faut comprendre ses raisons.

Dans le scénario actuel, s'il y avait une seule zone, le taux de chômage diminuerait et les prestations d'AE baisseraient quelque peu. L'impact serait négatif sur ses électeurs, mais cela ne libère pas le gouvernement de ses responsabilités. Le gouvernement lui-même devrait examiner la question du point de vue de la justice et de l'équité du régime et, si le niveau des prestations diminuait, nous aurions affaire à une question de politique différente qui devrait être traitée par le gouvernement lui-même.

I understand where the member from Egmont comes from. We shouldn't have gotten into this situation. We're in it, and he, in working for his constituents, would be seen to compromise his constituents. So the government as a whole needs to make the decision.

**Senator Marwah:** Thank you again to our witnesses and a special welcome to Senator Griffin. Senator Griffin and I started in the Senate on the same day, so hello, Diane.

You have two regimes. One is more generous than the other. So what's your expectation that it goes to the more generous one? Does it end up in the middle or does it go to the less generous one? And what are the consequences of that decision? What's the economic cost of that change? Will it be plus or minus and what amount are we talking about? I see we have the Director of the Employment Insurance Directorate next. Maybe that's a better question answered by him, but I'd like your thoughts on this.

**Ms. Griffin:** I can lead off, although my two panellists with me are probably more experienced in the actual cases. But this is a case of, yes, the Government of Prince Edward Island, in their anti-poverty strategy, would like everyone to be able to have the benefit of the better situation. It is not a guaranteed annual income, but it does serve a lot of the same social purpose. So they would like it to be as beneficial as possible to all Islanders.

**Mr. Easter:** I think a short answer to your question, senator, is the numbers on employment insurance fluctuate all the time based on the unemployment rate within the various zones, so costs and benefits will change as a result of that. So it's really hard to specifically answer your question unless you're saying, "Okay, there is this much unemployment. What would the draw be and how many weeks would they go?"

There is a chart. If you went to the Employment Insurance Act, there is a chart — I forget the appendix on the back of that — that will say this is the rate and here are the weeks you can draw, et cetera. So you'd have to turn to that.

But again, I come back to the fact that this is about fairness and equity. When you're talking about a population of 166,000, a workforce of about 87,000, why would you ever have two zones?

**Senator Marwah:** Mr. Easter, yes, I agree it is a matter of fairness and equity, but would you be satisfied if everybody went to the lower level?

Je comprends le député d'Egmont. Nous n'aurions pas dû nous retrouver dans cette situation. Nous sommes directement concernés et comme c'est un élu local, ses électeurs pourraient penser qu'il fait des compromis sur leur dos. C'est à l'ensemble du gouvernement de prendre la décision.

**Le sénateur Marwah :** Je remercie encore une fois nos témoins et je suis tout particulièrement heureux de voir la sénatrice Griffin. Nous sommes tous deux entrés au Sénat le même jour. Bonjour, chère ancienne collègue.

Vous avez deux régimes dont l'un est plus généreux que l'autre. Dans quelle mesure pensez-vous qu'ils tendront tous deux vers une bonification des prestations? Est-on entre les deux extrêmes, ou va-t-on vers une diminution des prestations? Quelles sont les conséquences de la décision prise? Quel est le coût économique de ce changement? Parle-t-on de plus ou de moins d'argent pour les prestataires, et de quel montant au juste? Je vois que le directeur de la Direction des politiques de l'assurance-emploi sera le prochain à prendre la parole. Il sera peut-être mieux placé pour répondre à cette question, mais j'aimerais connaître votre opinion.

**Mme Griffin :** Je peux commencer, même si les deux témoins qui m'accompagnent ont probablement plus d'expérience dans le dossier qui nous occupe. Dans ce cas-ci, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, aimerait effectivement que tout le monde puisse voir sa situation s'améliorer. Il ne s'agit pas d'un revenu annuel garanti, mais d'un mécanisme répondant essentiellement au même objectif social. Il aimerait donc que le régime soit le plus avantageux possible pour tous les habitants de l'île.

**M. Easter :** Pour répondre brièvement à votre question, sénateur, je dirais que les montants de l'assurance-emploi fluctuent constamment en fonction du taux de chômage dans les diverses zones, de sorte que les coûts et les prestations changent en conséquence. Il est donc très difficile de répondre précisément à votre question si ce n'est pour dire : « Bon, le chômage est à tel ou tel niveau. À combien les prestations devraient-elles s'élever et à combien de semaines les gens devraient-ils avoir droit? »

Il existe un tableau. La Loi sur l'assurance-emploi contient un tableau — j'ai oublié de quelle annexe il s'agit, à la fin — qui indique un rapport entre le taux de chômage, le nombre de semaines de prestations, et ainsi de suite. Il faudrait donc le consulter.

Mais, encore une fois, je reviens au fait qu'il s'agit d'une question de justice et d'équité. Quand on parle d'une population de 166 000 personnes, d'une main-d'œuvre d'environ 87 000 personnes, pourquoi avoir deux zones?

**Le sénateur Marwah :** Monsieur Easter, je suis d'accord pour dire que c'est une question de justice et d'équité, mais seriez-vous satisfait si tout le monde passait au niveau inférieur?

**Mr. Easter:** It would be much better if everybody went to the higher level, but that's a policy decision that has to be made. Really, the Employment Insurance Act has to be adequate in its returns to those who are working in seasonal industries and waiting for the job to come back again. That's a critical question.

**Senator Klyne:** I want to follow up on Senator Marwah's question here. It would seem to me that if no one is to be negatively impacted, you would bring everyone up to the higher level. Has anyone put the numbers on the table to see what are we talking about in terms of magnitude of cost, and is the economy, when I see projecting jobs going up, able to withstand that?

**Mr. Easter:** You'd have to go to the act, senator. People pay in through premiums, and you'd have to go to the act to see whether that would balance out. There are times that the fund is in deficit and there are times when it has been in surplus, and it goes with the Consolidated Revenue Fund as well.

It might be a good question for the officials. There is no question that under the current scenario, if you go to the higher level, it would cost more money, but do you also get more productivity as a result, and do you get those employees to work in the tourism industry from zone 1?

**Senator Klyne:** I'm trying to understand the magnitude. Are we dealing with something that will bankrupt the country, or is it a rounding error?

**Mr. Easter:** It's hardly even a rounding error.

**Senator C. Deacon:** Based on your experience at the time, Mr. Easter, there was no suggestion that this was a cost-saving measure to create two zones, that there was any economic justification to create two zones. Is that correct?

**Mr. Easter:** I don't actually recall, to be honest, about what was said. The decision was made, and I don't think there was really any justification given.

**Senator Cotter:** Briefly, based on this last conversation, if I understand it correctly, if it turns out there is one zone, then the employment rate will be merged as one unemployment rate for that zone, and then the EI rules would be applied to that. The consequence would be that the people in one zone will go up in terms of their benefits, because the adjustment works in their favour, and there would be a modest adjustment down to the level of the one zone for those for whom the current zoning is working perhaps as a bonus right now.

**Mr. Easter:** Absolutely correct.

**M. Easter :** Ce serait beaucoup mieux que tout le monde passe au niveau supérieur, mais cela relève d'une décision de nature politique. En réalité, la Loi sur l'assurance-emploi doit être suffisamment avantageuse pour celles et ceux qui travaillent dans des industries saisonnières et qui attendent que les emplois reviennent. C'est une question fondamentale.

**Le sénateur Klyne :** J'aimerais revenir sur la question du sénateur Marwah. Il me semble que, si personne n'est lésé, tout le monde se retrouvera au niveau supérieur. Quelqu'un a-t-il mis les chiffres sur la table pour voir de quoi nous parlons en ce qui concerne l'ampleur des coûts, et pour savoir si l'économie, face à la création d'emplois envisagée, sera en mesure de composer avec la croissance du marché du travail?

**M. Easter :** Il faudrait consulter la loi, sénateur. Les gens cotisent, et il faudrait consulter la loi pour voir si cela s'équilibrerait. Il y a des moments où la caisse de l'AE est déficitaire et d'autres où elle est excédentaire, et cela vaut aussi pour le Trésor.

Ce serait peut-être une bonne question à poser aux fonctionnaires. Il ne fait aucun doute que, dans le scénario actuel, si vous passez au niveau supérieur, cela coûtera plus cher, mais est-ce que vous obtiendrez une plus grande productivité en retour, et ferez-vous travailler les gens dans l'industrie touristique de la zone 1?

**Le sénateur Klyne :** J'essaie de comprendre l'ampleur du problème. S'agit-il de quelque chose qui va acculer le pays à la faillite, ou s'agit-il d'une erreur d'arrondi?

**M. Easter :** Nous sommes loin d'une erreur d'arrondi.

**Le sénateur C. Deacon :** Pour autant que vous sachiez, monsieur Easter, rien à l'époque ne laissait entendre que la création de deux zones était une mesure de réduction des coûts, mais que cela obéissait à une justification économique. Est-ce exact?

**M. Easter :** Honnêtement, je ne me souviens pas de ce qui a été dit. La décision a été prise, et je ne pense pas qu'il y ait vraiment eu de justification.

**Le sénateur Cotter :** Brièvement, et si j'ai bien compris ce qui vient de se dire, s'il l'on se retrouve avec une seule zone, les taux de chômage seront fusionnés et les règles de l'assurance-emploi s'appliqueront en conséquence. Au final, les prestataires verront généralement leurs prestations augmenter, parce que l'ajustement se fera en leur faveur, mais on assistera à un ajustement modeste à la baisse en fonction du niveau établi pour les prestataires se trouvant dans une zone où ils sont actuellement avantagés.

**M. Easter :** C'est bien cela.



**The Chair:** Thank you very much. I do apologize to my colleagues who might have been in round two or didn't get a chance to ask a question.

Senator Griffin, Mr. Easter and Mayor Brown, thank you very much for your testimony today. Your assistance as we study this bill is very much appreciated.

Colleagues, for our second panel today we will hear from witnesses from the Employment Insurance Policy Directorate at Employment and Social Development Canada: Mr. George Rae, Director; Caroline Cantin, Manager; and Mona Nandy, Acting Director General. From Canada Employment Insurance Commission, we will hear from Mr. Pierre Laliberté, Commissioner for Workers, and from the P.E.I. Federation of Labour, Mr. Carl Pursey, President. From the Charlottetown Chamber of Commerce, we have Mr. Bill DeBlois, President, and Robert Godfrey, Chief Executive Officer.

Thank you, witnesses, for joining us today. We will hear opening remarks from Mr. Rae, followed by Mr. Laliberté, Mr. Pursey and Mr. DeBlois. You each have five minutes for your opening remarks. The floor is yours, Mr. Rae.

**George Rae, Director, Employment Insurance Policy Directorate, Employment and Social Development Canada:**

Good morning, senators. I am an Acting Executive Director of the Employment Insurance Policy Directorate at the Department of Employment and Social Development Canada. Joining me from the Employment Insurance Policy Directorate are Mona Nandy, Acting Director General, and Caroline Cantin, Manager.

I would like to acknowledge that we are joining you from Ottawa, the unceded Algonquin Anishinaabe territory.

We are here today to speak with you about Bill S-236, An Act to amend the Employment Insurance Act and the Employment Insurance Regulations. This bill proposes amendments to this act and to the regulations that would return the province of Prince Edward Island to a single EI economic region.

The EI program currently divides the country into 62 EI economic regions, with boundaries based on geographical units established or used by Statistics Canada. As of 2014, Prince Edward Island has been divided into two economic regions: one that includes the capital of Charlottetown and the other which includes the rest of Prince Edward Island, which is not included in Charlottetown.

**Le président :** Merci beaucoup. Je présente mes excuses à mes collègues qui étaient peut-être inscrits pour le deuxième tour ou qui n'ont pas eu la chance de poser de question cette fois-ci.

Sénatrice Griffin, monsieur Easter et monsieur le maire Brown, merci beaucoup pour vos témoignages. Nous vous sommes très reconnaissants de votre aide dans le cadre de l'étude de ce projet de loi.

Chers collègues, pour notre deuxième groupe de témoins aujourd'hui, nous entendrons des représentants de la Direction des politiques de l'assurance-emploi d'Emploi et Développement social Canada, soit M. George Rae, directeur, Caroline Cantin, gestionnaire, et Mona Nandy, directrice générale par intérim. De la Commission de l'assurance-emploi du Canada, nous entendrons M. Pierre Laliberté, commissaire des travailleurs et travailleuses, et, de la P.E.I. Federation of Labour, M. Carl Pursey, président. De la Chambre de commerce de Charlottetown, nous accueillons M. Bill DeBlois, président et M. Robert Godfrey, chef de la direction.

Je remercie les témoins de s'être joints à nous aujourd'hui. Nous allons entendre la déclaration liminaire de M. Rae qui sera suivi de M. Laliberté, de M. Pursey et de M. DeBlois. Vous avez chacun cinq minutes pour faire votre déclaration liminaire et c'est vous qui avez la parole, monsieur Rae.

**George Rae, directeur, Direction des politiques de l'assurance-emploi, Emploi et Développement social Canada :**

Bonjour, honorables sénateurs, je suis directeur exécutif par intérim à la Direction de la politique de l'assurance-emploi à Emploi et Développement social Canada. Mona Nandy est la directrice générale par intérim et Caroline Cantin est gestionnaire.

Je tiens à souligner que nous nous joignons à vous depuis Ottawa, territoire non cédé des Algonquins Anichinabés.

Nous sommes ici aujourd'hui pour vous parler du projet de loi S-236, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi. Ce projet de loi propose des modifications à cette loi qui ramèneraient la province de l'Île-du-Prince-Édouard à une seule région économique d'assurance-emploi.

Le régime de l'assurance-emploi divise le pays en 62 régions économiques de l'AE, dont les frontières sont fondées sur les unités géographiques établies ou utilisées par Statistique Canada. Depuis 2014, l'Île-du-Prince-Édouard est divisée en deux régions : l'une qui comprend la capitale, Charlottetown, et l'autre qui couvre le reste de l'île.

The monthly unemployment rate specific to each EI economic region is used to determine how many insurable hours that eligible workers need to qualify for EI regular benefits. The unemployment rate also affects the duration of EI regular benefit entitlement and the calculation of the weekly benefit rate.

The purpose of the EI economic regions is to ensure that people living in areas with similar labour market conditions are treated the same in terms of benefit eligibility, length and rate.

The EI economic regions are a fundamental component of the EI program, enabling it to adjust to changes in economic conditions that affect local labour markets.

The Employment Insurance Commission reviews the boundaries for EI economic regions at least once every five years. The purpose of these reviews is to determine whether it is appropriate to make changes to those boundaries to represent homogeneity within an EI region.

The EI regional boundary review is a multi-step process that requires extensive analysis of labour market and geographic data. Once the boundary review is completed, the EI Commission may make recommendations to make changes to the boundaries or maintain the status quo. In 2021, the commission opted to conclude the 2018 boundary review.

Changes to the EI economic region boundaries are usually implemented through regulatory amendments and would require approval of the Governor-in-Council.

In 2012, a review of territorial unemployment rates identified differences in labour market realities between the capital and non-capital areas in the Yukon, Northwest Territories, Nunavut and, subsequently, Prince Edward Island.

Consequentially, effective October 12, 2014, Prince Edward Island and the territories were each split into capital and non-capital regions, bringing the total of EI economic regions in Canada to 62, up from 58.

When the change to the regions in Prince Edward Island was made in 2014, the difference in the unemployment rate between the new Charlottetown economic region, 8.0%, and the new economic region of Prince Edward Island, 11.7%, was 3.7 percentage points. By comparison, the rate for the old aggregate

Le taux de chômage mensuel propre à chaque région économique de l'assurance-emploi est utilisé pour déterminer le nombre d'heures assurables dont les travailleurs ont besoin pour être admissibles aux prestations régulières de l'AE. Le taux de chômage a également une incidence sur la durée de leurs prestations régulières et sur le calcul du taux de prestations hebdomadaires.

Les régions économiques de l'AE ont pour objet de faire en sorte que les personnes vivant dans des régions où les conditions du marché du travail sont similaires soient traitées de la même manière en termes d'admissibilité aux prestations, de taux de prestations et de durée des prestations.

Les régions économiques de l'AE sont une composante fondamentale du régime de l'assurance-emploi, lui permettant de s'adapter aux changements des conditions économiques qui touchent les marchés du travail locaux.

La Commission de l'assurance-emploi examine les frontières des régions économiques de l'assurance-emploi au moins une fois tous les cinq ans. Le but de ces examens est de déterminer s'il est approprié d'apporter des changements à ces frontières pour représenter l'homogénéité au sein d'une région de l'assurance-emploi.

L'examen des frontières de l'AE est un processus en plusieurs étapes qui nécessite une analyse approfondie du marché du travail et des données géographiques. Une fois l'examen des frontières terminé, la Commission de l'assurance-emploi peut formuler des recommandations visant à modifier les frontières ou à maintenir le statu quo. En 2021, la commission a choisi de conclure l'examen des frontières de 2018.

Les modifications aux frontières des régions économiques de l'AE sont généralement mises en œuvre par le biais de modifications réglementaires et requièrent l'approbation du gouverneur en conseil.

En 2012, un examen des taux de chômage dans les territoires a permis d'identifier des différences dans les réalités du marché du travail entre les zones des capitales et celles hors capitales au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et, par la suite, à l'Île-du-Prince-Édouard.

En conséquence, à compter du 12 octobre 2014, l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires ont été divisés en régions de la capitale et en régions autres que la capitale, ce qui porta de 58 à 62 le nombre total de régions économiques de l'assurance-emploi au Canada.

Lors du changement des régions de l'Île-du-Prince-Édouard en 2014, la différence du taux de chômage entre la nouvelle région économique de Charlottetown, 8 %, et la nouvelle région économique de l'Île-du-Prince-Édouard, 11,7 %, était de 3,7 points de pourcentage. En comparaison, le taux pour l'ancienne

EI region in the month preceding the change was 9.8%, which, of course, was applied to all EI claimants in Prince Edward Island at that time.

As a result, in 2014 an EI claimant in the new region of Prince Edward Island was entitled to more weeks of benefits than a claimant in the new Charlottetown region due to the higher unemployment rate.

Currently, rates in effect as of June 12, the Charlottetown region has an unemployment rate of 7.3% while the Prince Edward Island economic region has an unemployment rate of 8.7%, with a total difference of 1.4 percentage points.

As I indicated, the most recent boundary review commenced in the fall of 2018 and concluded last June. The government is considering the findings of the review to determine whether changes are required.

Along with continuing to work with the EI Commissioner for Workers and the EI Commissioner for Employers on this important issue, the EI program will continue to monitor and analyze labour market trends as they arise throughout the country and initiate the next boundary review in 2023.

This analysis will be used to inform any future changes to the EI economic regions to ensure that the EI program remains responsive to the current and future needs of workers and employers.

Thank you.

**The Chair:** Thank you very much.

Mr. Laliberté.

**Pierre Laliberté, Commissioner for Workers, Canada Employment Insurance Commission:** Thank you for the invitation to speak about Bill S-236. With this issue, you're hitting a bit of frustrating item for me, as commissioner. I've been commissioner since 2016, and it's been extremely difficult to bring about any changes or adjustments to the EI regions.

As was said by the previous speaker, Mr. Rae, a review must be done every five years; however, there's no obligation that the government proceeds on that. Since 2000, we haven't had any adjustments, save those that were made in 2014.

By overly politicizing this, we are, in essence, preventing the program from adjusting as it should normally do. As was said, benefits and benefit duration are established based on local unemployment rates.

région agrégée de l'Île-du-Prince-Édouard au cours du mois précédant le changement était de 9,8 % et s'appliquait à tous les prestataires de l'Île-du-Prince-Édouard à ce moment-là.

Par conséquent, en 2014 un prestataire d'assurance-emploi dans la nouvelle région de l'Île-du-Prince-Édouard avait droit à plus de semaines de prestations d'assurance-emploi qu'un prestataire de la nouvelle région de Charlottetown en raison du taux de chômage plus élevé.

Actuellement, selon les taux en vigueur au 12 juin, la région de Charlottetown a un taux de chômage de 7,3 % tandis que la région de l'Île-du-Prince-Édouard a un taux de chômage de 8,7 %, soit une différence totale de 1,4 point de pourcentage.

Comme vous le savez, le dernier examen des frontières a commencé à l'automne 2018 et s'est terminé en juin dernier. Le gouvernement étudie les conclusions de l'examen et déterminera si des changements sont nécessaires.

En plus de continuer à travailler avec le commissaire des travailleurs et travailleuses et la commissaire des employeurs à la Commission de l'assurance-emploi sur cette question importante, le programme de l'assurance-emploi continuera de surveiller et d'analyser les tendances du marché du travail à mesure qu'elles se manifestent dans tout le pays et initiera le prochain examen des frontières en 2023.

Cette analyse servira à déterminer les changements éventuels apportés ultérieurement aux régions économiques de l'assurance-emploi pour que le système continue de répondre aux besoins actuels et à venir des travailleurs et des employeurs.

Merci.

**Le président :** Merci beaucoup.

Monsieur Laliberté, c'est à vous.

**Pierre Laliberté, commissaire des travailleurs et travailleuses, Commission de l'assurance-emploi du Canada :** Je vous remercie de m'avoir invité à commenter le projet de loi S-236. Vous abordez un sujet un peu frustrant pour moi, à titre de commissaire. Je remplis cette fonction depuis 2016 et je me rends compte qu'il est extrêmement difficile d'apporter des changements ou des corrections aux régions de l'assurance-emploi.

Comme l'a dit tout à l'heure M. Rae, il faut procéder à un examen tous les cinq ans, mais le gouvernement n'est pas tenu d'y donner suite. Depuis 2000, aucune correction n'a été effectuée, sauf en 2014.

En politisant à outrance cette question, nous empêchons carrément le programme de s'adapter comme il le devrait. Je rappelle que les prestations et leur durée sont fixées en fonction des taux de chômage locaux.

That being said, I have to veer off from what was said by Mr. Rae, because in explaining how the process works, he seems to have implied that the review is what led to the changes in 2014. That was not true. There was no such review performed at the time, and the changes were made by the sitting government at the time. So basically, the commission and commissioners, in this case, were faced with a decision that they had no input into making.

Again, my plea would be that this be corrected and that the commission be provided with the authority it should have to make those adjustments.

One thing that I would like to draw your attention to is that there are 62 regions. By creating a bunch of new small regions back in 2014, we created an anomaly. Typically, the EI regions comprise at least 100,000 workers in number. Those two regions were about half of that. Had we proceeded according to the usual process of trying to find a balance between having a homogenous region and having one large enough to do proper sampling by Statistics Canada to have sound unemployment figures from month to month, it is likely that this would not have been done.

The most extreme example is Iqaluit with 5,000 people. If we had applied the Iqaluit principle to all census divisions in Canada, we would have close to 350 regions.

So there has to be a bit of a balance in this process. It's never perfect balance; you always find people who will rightly question the basis upon which the decision was made, but this is what we have to work from. We use census division data, and we try to collate it in a way that seems to make sense.

In the case of P.E.I., as I said, I don't think that if we had used the usual numbers, that would have been happening. I will leave at that, and I welcome your questions.

**The Chair:** Thank you very much. Mr. Pursey, you are next.

**Carl Pursey, President, P.E.I. Federation of Labour:** I would like to thank you for giving me this opportunity to speak on this very important issue.

This zone issue all began when Harper's former Conservative MP Gail Shea announced the two zones in 2014. That move benefited the EI claimants in her riding of Egmont, as that was the only riding that was untouched by the zone issue. The other three ridings were all affected.

Cela dit, je dois m'inscrire en faux contre ce qu'a dit M. Rae, parce que, en expliquant comment fonctionne le processus, il semble avoir laissé entendre que c'est l'examen qui a mené aux changements apportés en 2014. Or, ce n'est pas le cas. Aucun examen de ce genre n'a été effectué à l'époque, et les changements ont été apportés par le gouvernement au pouvoir à ce moment-là. En l'occurrence, la commission et les commissaires ont été confrontés à une décision prise sans leur participation.

Je vous demande instamment de corriger la situation et de donner à la commission le pouvoir de faire ces corrections.

J'attire votre attention sur le fait qu'il y a 62 régions en tout. En créant une série de nouvelles petites régions en 2014, nous avons créé une anomalie. En général, les régions de l'assurance-emploi comptent au moins 100 000 travailleurs. Ces deux régions en comptaient environ la moitié. Si nous avons suivi le processus habituel en essayant de trouver un équilibre entre une région homogène et une région suffisamment grande pour que Statistique Canada procède à un échantillonnage valable permettant d'obtenir des données fiables sur le chômage d'un mois à l'autre, ce n'est probablement pas ainsi que les choses se seraient passées.

L'exemple le plus extrême est celui d'Iqaluit, qui compte 5 000 habitants. Si nous avons appliqué le principe d'Iqaluit à toutes les divisions de recensement du Canada, nous aurions près de 350 régions de l'assurance-emploi.

Il faut donc créer un certain équilibre. Il n'est jamais parfait, et il y a toujours des gens qui auront de bonnes raisons de remettre en question le fondement de la décision, mais c'est à partir de là que nous devons travailler. Nous utilisons les données des divisions de recensement et nous essayons de les colliger d'une façon qui semble logique.

Dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard, je ne pense pas que ce serait arrivé si nous avions utilisé les chiffres habituels. Je vais m'arrêter ici. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci beaucoup. Monsieur Pursey, c'est à vous.

**Carl Pursey, président, P.E.I. Federation of Labour :** Je vous remercie de me donner l'occasion de parler de cette question très importante.

Le problème a commencé lorsque Gail Shea, ancienne députée conservatrice sous le gouvernement de Stephen Harper, a annoncé les deux zones en 2014. Cette décision a profité aux prestataires d'assurance-emploi de sa circonscription d'Egmont, car c'est la seule circonscription qui n'ait pas été touchée par cette répartition. Les trois autres circonscriptions l'ont toutes été.

This can be corrected overnight, just as it has been done in one area of Alberta already. They used some of our information, and the current Prime Minister changed the zoning issue.

This has been a regular election issue here in P.E.I. that affects the other three ridings, especially Charlottetown. Many Islanders and politicians at all levels, along with the P.E.I. Federation of Labour, have presented to governments since 2014 to have this change reversed. The provincial Conservative government has written to Minister Qualtrough to “consider amendments to the employment insurance regulations to return Prince Edward Island back to one economic region.”

Workers I have talked to who live in the rural zone and work next to workers from the other zone say this is not fair. All people who work at the same workplace should be treated fairly, and all Islanders should benefit equally, regardless of where they live.

Some workers have told me that when they go to an interview looking for work, they are asked which zone they live in. If they live in the wrong zone, they will not get work due to the fact that they require more weeks to qualify for EI than someone living in the rural zone. They know they will be going to look for work somewhere else so they can get enough weeks for unemployment.

P.E.I. is such a small area, with workers travelling back and forth for work, that it makes no sense having two economic regions.

I live in one zone and drive through a rural zone to get into Charlottetown, which is another zone. That makes no sense. You can see on the map this long jut out of the Charlottetown zone. Workers on P.E.I. travel in all directions, in and out of zones to find work, and basing EI on where you live is unfair. If you have a rural address, you get to draw EI for more weeks, receive more money and have to work fewer hours to qualify. That is unfair.

Most people who work in seasonal industries work for minimum wage or barely above it. Those workers are affected because they do not have enough Employment Insurance to get them through until the next season's work because of the zone they live in.

P.E.I. depends upon the seasonal employment industry, with workers in tourism, agriculture, forestry and fishing who cannot find work during the winter months since those industries do not operate because of snow and ice conditions.

Cela peut être corrigé du jour au lendemain, comme cela s'est fait dans une région de l'Alberta. On y a utilisé une partie de nos renseignements, et le premier ministre actuel a modifié la répartition.

À l'Île-du-Prince-Édouard, c'est un enjeu électoral courant qui touche les trois autres circonscriptions, surtout Charlottetown. Depuis 2014, beaucoup d'habitants et de responsables politiques locaux de tous niveaux, ainsi que notre fédération, demandent au gouvernement d'annuler cette modification. Le gouvernement provincial conservateur a écrit à la ministre Qualtrough pour lui proposer d'envisager des modifications au Règlement sur l'assurance-emploi dans le but de rétablir l'Île-du-Prince-Édouard en une seule région économique.

J'ai parlé à des travailleurs qui vivent dans la zone rurale et travaillent aux côtés de travailleurs de l'autre zone et qui estiment que ce n'est pas juste. Tous ceux qui travaillent au même endroit devraient être traités équitablement, et tous les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard devraient en bénéficier également, où qu'ils vivent.

Certains travailleurs m'ont dit que, lorsqu'ils se présentent à une entrevue d'emploi, on leur demande dans quelle zone ils habitent. S'ils vivent dans la mauvaise zone, ils ne trouveront pas de travail, parce qu'il leur faut plus de semaines pour être admissibles à l'assurance-emploi qu'une personne vivant dans la zone rurale. Ils savent qu'ils vont devoir chercher du travail ailleurs pour avoir le nombre de semaines les rendant admissibles aux prestations.

L'Île-du-Prince-Édouard est une si petite région, dont les travailleurs vont et viennent pour travailler, qu'il est insensé de la diviser en deux régions économiques.

J'habite dans une zone et je traverse une zone rurale pour me rendre à Charlottetown, qui est une autre zone. Cela n'a aucun sens. Vous pouvez voir sur la carte cette longue saillie de la zone de Charlottetown. Les travailleurs de l'Île-du-Prince-Édouard se déplacent dans toutes les directions, entrant dans les différentes zones et en sortant, pour trouver du travail, et il est injuste de fonder l'assurance-emploi sur le lieu de résidence. Ceux qui ont une adresse rurale peuvent obtenir des prestations d'assurance-emploi pendant plus de semaines que les autres et recevoir plus d'argent qu'eux tout en ayant besoin de travailler moins d'heures pour être admissibles. C'est injuste.

La plupart des gens qui travaillent dans des entreprises saisonnières travaillent au salaire minimum ou à peine plus. Ces travailleurs sont touchés parce qu'ils n'ont pas assez de prestations d'assurance-emploi pour vivre jusqu'à la saison suivante en raison de la zone dans laquelle ils vivent.

L'Île-du-Prince-Édouard dépend des entreprises saisonnières, puisque les travailleurs sont employés dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche et qu'ils ne peuvent pas trouver de travail pendant les mois d'hiver étant

The worker shortage we currently have will not exist in the winter, as there is no work for these workers, so we should not be penalizing them with cuts to the EI system. At present, all workers are working in those industries.

When returning to one zone, we would like to see Ottawa apply the most favourable conditions from P.E.I.'s two current economic zones to the entire province. The temporary measures put in because of COVID have made up for some shortfalls in the EI system. They must be extended until the EI system is permanently fixed.

This issue has been studied long enough; it must be fixed immediately.

Thank you. If you have any questions, I will take them.

**The Chair:** Thank you very much. Mr. DeBlois, please go ahead.

**Bill DeBlois, President, Charlottetown Chamber of Commerce:** Good morning. I am the president of the Charlottetown Chamber of Commerce and the proud owner and operator of Buns and Things Bakery, a small business in Charlottetown. On behalf of the chamber and the board of directors, I want to take this opportunity to thank the committee for the invitation to speak with you today about the EI system and Bill S-236 to discuss this important topic.

The Greater Charlottetown Area Chamber of Commerce is the largest chamber in Prince Edward Island. We represent over 1,100 small businesses and approximately 20,000 employees. Since 1887, we have continued to be the voice of business in the greater Charlottetown area.

The chamber supports the Employment Insurance program. It is important to have safety nets for employees who have been laid off or find themselves out of work. We view the program as necessary in providing temporary income support for those temporarily out of work. The chamber understands the complexities of the federal Employment Insurance program, the role it plays in Prince Edward Island's economy and how it integrates with our seasonal industries.

We are supportive of the proposed amendment. Many of our members have expressed concern over the two different zones and the lack of parity between them. There are disparities between the two zones, with those in the Charlottetown area receiving lower EI benefits than those in the rural areas of the province. If I am employer in Charlottetown, I don't want to have to compete against what an employee might see as

donné que ces entreprises ne fonctionnent pas en raison de la neige et de la glace.

La pénurie de main-d'œuvre actuelle n'est pas un enjeu en hiver, puisqu'il n'y a pas de travail pour ces travailleurs, et on ne devrait donc pas les pénaliser en faisant des coupures dans le régime d'assurance-emploi. En ce moment, tous les travailleurs travaillent dans ces entreprises.

Lorsque nous serons rétablis en une seule zone, nous aimerions qu'Ottawa applique les conditions les plus favorables de chacune des deux zones économiques actuelles à toute la province. Les mesures temporaires adoptées en raison de la COVID-19 ont compensé certaines lacunes du régime d'assurance-emploi. Il faudrait les prolonger jusqu'à ce que le régime d'assurance-emploi soit définitivement fixé.

Cette question a été suffisamment étudiée; il faut maintenant la régler.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci beaucoup. Monsieur DeBlois, vous avez la parole.

**Bill DeBlois, président, Chambre de commerce de Charlottetown :** Bonjour. Je suis le président de la Chambre de commerce de Charlottetown et le fier propriétaire-exploitant de Buns and Things Bakery, une petite entreprise de Charlottetown. Au nom de la Chambre de commerce et de son conseil d'administration, je remercie le comité de m'avoir invité à venir parler du régime d'assurance-emploi et du projet de loi S-236, qui sont un sujet important.

La Chambre de commerce de l'agglomération de Charlottetown est la plus importante Chambre de commerce de l'Île-du-Prince-Édouard. Nous représentons plus de 1 100 petites entreprises et environ 20 000 employés. Depuis 1887, nous sommes la voix des entreprises de l'agglomération de Charlottetown.

Nous appuyons le programme d'assurance-emploi. Il est important d'avoir des filets de sécurité pour les employés licenciés ou sans travail. Le programme est à nos yeux nécessaire pour offrir un revenu temporaire aux personnes provisoirement sans emploi. Nous sommes conscients de la complexité du programme fédéral d'assurance-emploi, du rôle qu'il joue dans l'économie de l'Île-du-Prince-Édouard et de son mode d'intégration aux entreprises saisonnières.

Nous appuyons l'amendement proposé. Beaucoup de nos membres ont exprimé des préoccupations au sujet des deux zones distinctes et du manque de parité entre elles. Il y a des disparités entre les deux zones, les gens de la région de Charlottetown recevant des prestations d'assurance-emploi moindres que les résidents des régions rurales de la province. Si je suis un employeur à Charlottetown, je ne veux pas être en

favourable EI conditions in rural P.E.I., not to mention that these zones are based on where you live and not where you work.

We support the idea of one zone because it ensures a level playing field for both employers and employees when it comes to Employment Insurance. Our concerns lie with today's labour climate. We're facing a workforce shortage that is nearly unprecedented. We were experiencing job vacancies and challenges in sourcing labour prior to the pandemic, and the problem has only grown since. As of the end of March this year, we had 9,520 Islanders collecting EI benefits. Statistics Canada's latest report on job vacancies, unadjusted for seasonality, states P.E.I. had a job vacancy rate of 5.6% in March of this year.

There is a gap between some — not all, but some — who are collecting benefits from the job vacancies that exist for them to pursue. We encourage the committee to recommend a full-scale government review of the EI program. We need to focus on how we help get people back to work.

In March, our chamber conducted four focus groups related to the workforce in order to understand what can be accomplished to strengthen it. The focus groups were member businesses representing a variety of industries. These groups, as well as their members, anecdotally, have repeatedly stated that retention is a giant issue across all industries, presently. Our members say it's difficult to find people to fill job roles or stay long-term in such roles. Some pointed to the current EI program as something that needs to change to ensure people remain on the job.

Our members have also indicated concerns with the outcomes of the 2017 announcement to include post-secondary students in the Career Connect program, which allows them to access EI benefits while attending post-secondary school. The chamber has heard from members that, because of this change, it's harder to find students to fill part-time jobs. Our members see an overall review of the Employment Insurance program as a way to ensure the program remains as a safety net.

Some actions that could result from such a review could be increasing the number of weeks required for EI support for employee retention and ensuring more people are staying in the workforce. The review should also implement permanent solutions to seasonal challenges.

Senators, the Greater Charlottetown Area Chamber of Commerce thanks you for your time and respectfully asks that you support the passage of Bill S-236, as well as implement a review of the current Employment Insurance program. We are

concurrent avec ce qu'un employé pourrait considérer comme des conditions favorables du point de vue de l'assurance-emploi dans la zone rurale, sans compter que ces zones dépendent du lieu de résidence et non du lieu de travail.

Nous appuyons l'idée d'une zone unique parce qu'elle garantit des règles du jeu équitables pour les employeurs et les employés en matière d'assurance-emploi. Ce qui nous préoccupe, c'est le climat de travail actuel. Nous faisons face à une pénurie de main-d'œuvre quasiment sans précédent. Il y avait des postes vacants et il était difficile de trouver de la main-d'œuvre avant la pandémie, mais le problème n'a fait que s'aggraver depuis. À la fin de mars de cette année, 9 520 résidents touchaient des prestations d'assurance-emploi. Selon le dernier rapport, non désaisonnalisé, de Statistique Canada, le taux de postes vacants à l'Île-du-Prince-Édouard était de 5,6 % en mars de cette année.

Il y a quelque chose qui ne va pas quand certains — pas tous, mais certains — touchent des prestations malgré l'existence de postes vacants auxquels ils auraient accès. Nous invitons le comité à recommander au gouvernement un examen exhaustif du programme d'assurance-emploi. Nous devons nous concentrer sur les moyens d'aider les gens à retourner au travail.

En mars, nous avons chargé quatre groupes de réflexion de déterminer les moyens de renforcer notre main-d'œuvre. Les groupes étaient composés de représentants d'entreprises de divers secteurs. En passant, les groupes et leurs membres ont dit et répété que le maintien en poste est un énorme problème dans tous les secteurs d'activité en ce moment. Nos propres membres expliquent qu'il est difficile de trouver du personnel et de le garder longtemps. Certains estiment qu'il faut modifier le programme d'assurance-emploi pour que les gens restent au travail.

Nos membres s'inquiètent également des retombées de l'annonce de 2017 visant à inclure les étudiants de niveau postsecondaire dans le programme Connexion Carrière pour leur permettre de toucher des prestations d'assurance-emploi pendant leurs études postsecondaires. La Chambre de commerce a entendu des députés dire que c'est en raison de ce changement qu'il est plus difficile de trouver des étudiants pour occuper des emplois à temps partiel. Nos membres estiment qu'un examen exhaustif du programme d'assurance-emploi permettrait de s'assurer que ce programme reste un filet de sécurité.

Certaines mesures susceptibles de découler de cet examen pourraient consister à augmenter le nombre de semaines de travail exigibles pour avoir accès au soutien de l'assurance-emploi, de telle sorte que les employés restent en poste et que les actifs soient plus nombreux. L'examen devrait également produire des solutions permanentes aux problèmes saisonniers.

Honorables sénateurs, nous vous remercions de votre temps et vous demandons respectueusement d'appuyer l'adoption du projet de loi S-236 et de recommander la mise en œuvre d'un examen du programme d'assurance-emploi actuel. Nous sommes

facing a workforce challenge that needs to be addressed, and a review of the program is one of the many ways we can help alleviate the problem and strengthen our social safety net for employees who sometimes need temporary relief in times of need. Thank you for providing us the opportunity to discuss this topic.

**The Chair:** Thank you very much to our witness. We will now proceed to questions. Four minutes per senator. If we have time, we will go to a second round.

**Senator Simons:** My first question is for Mr. Rae. As I understood your presentation, you're saying that there was a greater difference in the employment rates of the, if I can call them, urban and rural, for the sake of argument. You said the difference was much larger in 2014 than it is now. Did I understand that correctly?

**Mr. Rae:** Thank you, senator. Yes. The rates now between the Charlottetown economic region and P.E.I. are 7.3% in Charlottetown and 8.7% in the P.E.I. economic region.

In terms of the rates following the change in October of 2014, they were 8% in Charlottetown and 11.7% in the new P.E.I. economic region. There was a 3.7 percentage-point difference. The aggregate unemployment rate for Prince Edward Island was 9.8% in 2014.

**Senator Simons:** My point is, though, if there were ever a justification in 2014, that justification appears to have if not entirely evaporated then certainly greatly, greatly diminished.

**Mr. Rae:** At a point in time, yes, the rates have most recently converged. At the time in 2014, they were greater.

**Senator Simons:** Typically, when you see a difference that small, is that usually enough to justify two zones?

**Mr. Rae:** It's a hard question to answer as we're really looking at common labour market conditions as well as unemployment rates. Generally speaking, a difference of a percentage point, if it's within the rates in the variable entitlement table — generally speaking, a difference of 1% will result in a differential treatment of benefits.

**Senator Simons:** Thank you.

Mr. Laliberté, before I run out of time, you made reference to the fact that you didn't think changes like this should be politicized. This is a political process. On the other hand, it sounds like you're saying that in 2014 it was also a political process. Do you think there is a danger that we are adding more politicization if we act on this amendment or on this bill? Or are we actually righting the balance?

confrontés à un problème de main-d'œuvre qui doit être réglé, et un examen du programme est l'un des nombreux moyens par lesquels il est possible d'atténuer le problème et de consolider notre filet de sécurité sociale pour les employés qui ont parfois besoin d'une aide temporaire. Je vous remercie de nous donner l'occasion de discuter de ce sujet.

**Le président :** Merci beaucoup au témoin. Nous allons maintenant passer aux questions. Quatre minutes par sénateur. Si nous en avons le temps, nous aurons une deuxième série.

**La sénatrice Simons :** Ma première question s'adresse à M. Rae. Si j'ai bien compris, vous dites que les taux d'emploi étaient très différents entre, disons pour simplifier, la zone urbaine et la zone rurale. Vous avez dit que l'écart était beaucoup plus important en 2014 qu'aujourd'hui. C'est bien cela?

**M. Rae :** Merci, sénatrice. Oui, c'est bien cela. Les taux actuels sont de 7,3 % dans la région économique de Charlottetown et de 8,7 % dans celle de l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour ce qui est des taux ultérieurs au changement apporté en octobre 2014, ils étaient de 8 % à Charlottetown et de 11,7 % dans la nouvelle région économique de l'Île-du-Prince-Édouard. L'écart était de 3,7 points de pourcentage. Le taux de chômage global dans l'Île-du-Prince-Édouard était de 9,8 % en 2014.

**La sénatrice Simons :** Mais le fait est que, s'il y a jamais eu de justification au changement apporté en 2014, elle semble s'être évaporée, sinon complètement, du moins en très grande partie.

**M. Rae :** À un moment donné, oui, puisque les taux ont récemment convergé. À l'époque, en 2014, ils étaient plus élevés.

**La sénatrice Simons :** En général, quand la différence est faible à ce point, est-ce quand même suffisant pour justifier deux zones?

**M. Rae :** Il est difficile de vous répondre étant donné que nous tenons compte des conditions communes du marché du travail et des taux de chômage. En général, une différence d'un point de pourcentage, si elle se situe dans les taux du tableau des semaines variables... en général, une différence de 1 % donnera lieu à un traitement différentiel des prestations.

**La sénatrice Simons :** Merci.

Monsieur Laliberté, avant que je manque de temps, vous avez dit qu'à votre avis, ces changements ne devraient pas être politisés. Mais c'est un processus politique. Par ailleurs, vous semblez dire que, en 2014, c'était aussi un processus politique. Pensez-vous que le processus risque d'être encore plus politisé si on donne suite à cet amendement ou à ce projet de loi? Ou sommes-nous, en fait, en train de rétablir l'équilibre?



**Mr. Laliberté:** This is an interesting question. In a sense, you're righting a wrong. The initial decision was definitely political. We have been struggling, as I said, at the commission to keep it more administrative-like. We've done, with the department, a process using objective criteria to establish what the zones should be like.

Indeed, I'm a little hard-pressed to reply. In a sense, you're piggybacking on a process that has already been politicized. I will let you be the judge of whether that's appropriate or not. Certainly, this is not something that the commission has approved as a process; I can tell you this much.

**Senator Simons:** Two wrongs make a right? Or do we want to try to make this process as apolitical and technocratic as possible, which may be the ideal?

**Mr. Laliberté:** Well, this was a little bit of the gist of what I was trying to say earlier. It would be nice if you just let the commission do its work and proceed. This should not be politicized. It is always contentious, right? The people who lose out in this process will always be louder than the people who win. By bringing it back to, let's say, the Parliament, you're necessarily going to have this back and forth. It would definitely be better if — We have a commission. Just let it work. Right? Thank you.

**Senator Oh:** Thank you, witnesses. So far, we have heard all negative feedback to the committee. I would like to ask this question. In 2014, there was a political process to do the amendment. Today, what happens if we have to reverse back to 2014, before that? The current situation I've heard about this morning doesn't improve the economic growth, and it has created a lot of unemployment for different zones. If we were to reverse back to 2014, what happens then?

**The Chair:** Where are you directing that?

**Senator Oh:** To EI first, Mr. Rae.

**Mr. Rae:** I'll try to answer that. Thank you, senator, for the question. The process for changing the Employment Insurance economic regions is a regulatory process, which is given to the commission to make the regulations and for the Governor-in-Council to approve the regulations. That is in subsection 54(w) of the Employment Insurance Act. That is how the process unfolds in normal circumstances, if I can characterize it as normal.

The commission makes the regulations, and they're approved by the Governor-in-Council through an enabling authority under the EI Act.

**The Chair:** Any comments from the other witnesses?

**M. Laliberté :** C'est une question intéressante. En un sens, vous corrigez un tort. La décision initiale était effectivement politique. Je le rappelle, la Commission a du mal à garder au processus son caractère administratif. De concert avec le ministère, nous avons adopté un processus fondé sur des critères objectifs pour fixer les zones.

En fait, j'ai un peu de mal à vous répondre. En un sens, vous appuyez sur un processus qui est déjà politisé. Que ce soit opportun ou non, je vous en laisse juge. Je peux vous dire, en tout cas, que ce n'est pas un processus que la Commission a approuvé.

**La sénatrice Simons :** Deux erreurs s'annuleraient donc l'une l'autre? Ou voulons-nous essayer de rendre ce processus aussi apolitique et administratif que possible, ce qui pourrait être l'idéal?

**M. Laliberté :** Eh bien, c'était un peu ce que je voulais dire tout à l'heure. Il serait bon de laisser simplement la Commission faire son travail. Le processus ne devrait pas être politisé. C'est toujours litigieux, n'est-ce pas? Les perdants dans ce processus seront toujours plus bruyants que les gagnants. En ramenant la question au Parlement, par exemple, vous allez nécessairement produire ces allers-retours. Ce serait certainement mieux si... Nous avons une Commission. Laissez-la faire son travail. D'accord? Merci.

**Le sénateur Oh :** Merci aux témoins. Jusqu'à maintenant, nous n'avons entendu que des commentaires négatifs. J'aimerais poser la question suivante. En 2014, le changement de zone a fait suite à un processus politique. Aujourd'hui, que se passera-t-il si nous devons en revenir à la situation précédant 2014? La situation dont j'entends parler ce matin n'améliore pas la croissance économique et elle a créé beaucoup de chômage dans différentes zones. Si nous en revenions à 2014, que se passerait-il?

**Le président :** À qui adressez-vous la question?

**Le sénateur Oh :** Au représentant de l'assurance-emploi d'abord, M. Rae.

**M. Rae :** Je vais essayer de répondre. Je vous remercie de votre question, sénateur. Le processus de modification des régions économiques de l'assurance-emploi est un processus réglementaire qui est confié à la Commission pour l'adoption des règlements et au gouverneur en conseil pour leur approbation. C'est prévu à l'alinéa 54w) de la Loi sur l'assurance-emploi. C'est ainsi que le processus se déroule dans des circonstances, disons, normales.

La Commission prend les règlements, lesquels sont approuvés par le gouverneur en conseil en vertu du pouvoir que lui confère la Loi sur l'assurance-emploi.

**Le président :** Les autres témoins ont-ils des commentaires?

**Mr. Laliberté:** If I may say, I wasn't sure whether your question was about the impact or the process. But if it is on the impact, I think something has been said about that earlier that there would be some loss in one of the regions and some gains in the other regions. That would be the impact, and there wouldn't be that dividing factor that we heard about for the past hour.

**Senator C. Deacon:** Thank you, witnesses. Mr. Rae, you gave us a description of how the zones are created using Statistics Canada census data to identify economic zones, the objective being to ensure equity and fairness in terms of the eligibility of the length and rate of claims that could be made within regions. Did I reflect that fairly?

**Mr. Rae:** Yes, senator. I will just be clear about one point, though. The Employment Insurance Act, the subsection that I referenced, subsection 54(w), requires the use of Statistics Canada geographic units for the establishment of Employment Insurance boundaries. It is not up to Employment and Social Development to create EI boundaries or draw lines. This is simply by virtue of the fact we have to rely on the Labour Force Survey to determine the regional unemployment rate and Statistics Canada's surveys in those geographic units. So it's a requirement of the law to use the geographic units in the establishment of the EI boundaries that are established by Statistics Canada.

**Senator C. Deacon:** To ensure equity and fairness in terms of eligibility, length and rate within regions. Is that correct?

**Mr. Rae:** The ultimate goal is to ensure that workers in similarly comparable labour market conditions are treated the same with respect to access to the EI program in terms of their entitlement to benefits and their benefit rate calculation. Yes, that's correct.

**Senator C. Deacon:** Do you agree with Mr. Laliberté who said that typically there are 100,000 workers per zone in the country?

**Mr. Rae:** There are 62 EI economic regions, and I'm trying to think of the size of the labour force in each of them. Obviously, the territories have a smaller labour force than most others.

The EI economic region of Prince Edward Island would have the census agglomeration of Charlottetown, which forms the EI economic region of Charlottetown. This region has a population of less than 100,000. So I'm not sure there is a hard and fast rule with respect to the 100,000. But I can tell you there are other EI economic regions with populations of less than 100,000.

**Senator C. Deacon:** I understand you might have been involved in the early stages of this when this came into play back in 2014. Is that correct?

**M. Laliberté :** Si je peux me permettre, je ne sais pas si votre question portait sur l'impact ou le processus. Mais, s'il s'agissait de l'impact, je pense qu'on a dit tout à l'heure qu'il y aurait des pertes dans une région et des gains dans les autres. C'est ce qui se passerait, et il n'y aurait pas ce facteur de division dont nous parlons depuis une heure.

**Le sénateur C. Deacon :** Merci aux témoins. Monsieur Rae, vous nous avez expliqué comment les zones économiques sont fixées à partir des données de recensement de Statistique Canada, l'objectif étant de garantir équité et justice en matière d'admissibilité à telle durée et à tel taux de prestations dans les régions. C'est bien cela?

**M. Rae :** Oui, sénateur. Je dois cependant préciser une chose. L'alinéa 54(w) de la Loi sur l'assurance-emploi prévoit qu'on utilise les unités géographiques de Statistique Canada pour fixer les limites des zones de l'assurance-emploi. Ce n'est pas au ministère de l'Emploi et du Développement social de délimiter ces zones. Nous devons simplement nous appuyer sur les données de l'Enquête sur la population active pour déterminer le taux de chômage régional et sur celles des enquêtes de Statistique Canada pour délimiter ces unités géographiques. La loi exige donc qu'on utilise les unités géographiques de Statistique Canada pour fixer limites des zones de l'assurance-emploi.

**Le sénateur C. Deacon :** Garantir équité et justice en matière d'admissibilité à telle durée et tel taux dans les régions. C'est bien cela?

**M. Rae :** L'objectif ultime est de veiller à ce que les travailleurs dont la situation sur le marché du travail est comparable soient traités de la même façon par le régime d'assurance-emploi du point de vue de leur admissibilité aux prestations et du calcul du taux de ces prestations. Oui, c'est bien cela.

**Le sénateur C. Deacon :** Êtes-vous d'accord avec M. Laliberté lorsqu'il dit qu'il y a généralement 100 000 travailleurs par zone au pays?

**M. Rae :** Il y a 62 régions économiques de l'assurance-emploi, et à y réfléchir, la population active est évidemment moins nombreuse dans les territoires qu'ailleurs.

La région économique de l'assurance-emploi de l'Île-du-Prince-Édouard comprend l'agglomération de recensement de Charlottetown. Cette région compte moins de 100 000 habitants. Je ne suis donc pas sûr que le seuil de 100 000 soit une règle absolue. Mais je peux vous dire que d'autres régions économiques de l'assurance-emploi comptent moins de 100 000 habitants.

**Le sénateur C. Deacon :** Si j'ai bien compris, vous avez participé aux premières étapes de ce processus, quand il est entré en vigueur en 2014. N'est-ce pas?

**Mr. Rae:** I'm not sure I understand the question, senator. I'm familiar with the changes —

**Senator C. Deacon:** You were familiar and active in them at the time, so you have background on what occurred. I'm wondering, do you feel that the objective of having eligibility length and rate fairness has been achieved through the two zones and the way they have been designed? I have done a drive many times on Highway 224 where I would change zones three or four times — where it started and ended. Do you think fairness has been achieved?

**Mr. Rae:** Senator, I don't know how to respond to that question in respect of fairness. What I can say is that the Employment Insurance economic regions strive to create similar conditions for similarly situated workers in labour markets that are the same.

I'm not going to comment as to whether or not the changes in 2014 were fair or not fair.

**Senator Klyne:** I think this question will probably be for somebody with ESDC.

It's clear to me that P.E.I. is one island, one community, with a commuting labour force whose activities are normally associated with one island and one community; hence, the island should be the standard geographic unit for analysis of regional activity.

We shouldn't be creating this just for the convenience of simplicity for Statistics Canada to collect their data. It's a large community in a small land mass, and they should be able to fulfill the collection of statistics on that island. There are three census divisions in there. I don't know why they have to create two economic regions here or look at this as two economic regions.

Clearly, with that commuting labour force there are no boundaries to them. I don't know why they need to be created by Statistics Canada for the convenience of collecting data. It appears to me we probably should have had Statistics Canada here addressing this. Tell me your view on that, somebody from ESDC. I think this is wrong.

**Mr. Rae:** I will try to respond to that, senator. As I mentioned earlier, Statistics Canada establishes the units that we use and by law we're required to use them. I will leave it there. That's the requirement under the act.

**Senator Klyne:** My only comment to that is that sometimes laws, regulations and policies become antiquated or they're not right for the situation. So somebody needs to make, not a deviation from any of those but, a recommendation to make a consideration that is fair and equitable. Thank you.

**M. Rae :** Je ne suis pas certain de comprendre la question, sénateur. Je connais les changements...

**Le sénateur C. Deacon :** Vous étiez au courant et vous étiez actif à ce moment-là, donc vous devez savoir ce qui s'est passé. À votre avis, est-ce que l'objectif d'équité concernant la durée et le taux des prestations a été atteint grâce à la création des deux zones et à la façon dont elles ont été conçues? J'ai souvent pris la route 224 et je changeais de zone trois ou quatre fois entre le début et la fin. D'après vous, a-t-on atteint l'équité?

**M. Rae :** Sénateur, je ne sais pas comment vous répondre au sujet de l'équité. Mais je peux vous dire que le système des régions économiques de l'assurance-emploi vise à créer des conditions semblables pour les travailleurs qui se trouvent dans la même situation sur le marché du travail.

Je ne peux pas me prononcer sur la question de savoir si les changements apportés en 2014 étaient justes ou non.

**Le sénateur Klyne :** Ma question s'adresse probablement à un représentant d'EDSC.

Il est clair pour moi que l'Île-du-Prince-Édouard est une seule et même collectivité, dont les travailleurs qui font la navette tous les jours et dont les activités sont normalement associées à une île et à une même collectivité, de sorte qu'elle devrait être l'unité géographique normalisée pour l'analyse de l'activité régionale.

Cela ne devrait pas simplement servir à faciliter la collecte de données par Statistique Canada. C'est une vaste collectivité sur un petit territoire, et il devrait être possible de recueillir des statistiques sur cette île. Il y a trois divisions de recensement. Je ne sais pas pourquoi il est nécessaire de créer deux régions économiques ou de considérer ce territoire comme deux régions économiques.

Il est évident que, pour les travailleurs qui font la navette tous les jours, il n'y a pas de frontière. Je ne vois pas pourquoi Statistique Canada aurait besoin de ces régions économiques pour faciliter la collecte de données. Il aurait fallu, me semble-t-il, inviter Statistique Canada à s'expliquer ici. Est-ce qu'un représentant d'EDSC peut me dire ce qu'il en pense? À mon avis, c'est inacceptable.

**M. Rae :** Je vais essayer de répondre, sénateur. Comme je l'ai dit tout à l'heure, Statistique Canada fixe les unités géographiques que nous utilisons et, en vertu de la loi, nous sommes tenus de les utiliser. Je m'en tiendrai là. C'est ce qu'exige la loi.

**Le sénateur Klyne :** Tout ce que je peux dire, c'est que les lois, les règlements et les politiques deviennent parfois obsolètes ou ne conviennent plus à la situation. Il faut donc que quelqu'un fasse, non pas une entorse à ces principes, mais une recommandation juste et équitable. Merci.

**The Chair:** Did you direct that at someone, Senator Klyne? There was no question. That was a comment, right?

**Senator Klyne:** Yes.

**The Chair:** Before we move on to round 2, I have a question and it is again for Mr. Rae. The House of Commons Standing Committee on Human Resources, Skills and Social Development and the Status of Persons with Disabilities, HUMA, then chaired by Member of Parliament for Charlottetown Sean Casey, recommended on June 17, 2021, that ESDC “. . . reinstate a single Employment Insurance Economic Region for Prince Edward Island within 12 months.”

It's now one day short of one year later. Why has this change not occurred? Why are further consultations necessary if the House of Commons itself is recommending this change? Mr. Rae?

**Mr. Rae:** Senator, I'm aware of the recommendation of the House of Commons committee in this respect. What I can say is only to confirm what you had indicated, that regulations have not been made to establish a single region in Prince Edward Island.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Simons:** I want to come back to something Mr. Laliberté said. You suggested to us that we should leave you to your job, to do the review which is due in 2023. But you also told us that previous reviews, although mandated, either didn't happen or didn't have any force and effect.

I very much appreciate your point. I am very uncomfortable with the idea of a Senate bill micromanaging EI zones in one province. I don't know that that's an appropriate thing for the Senate to be doing. On the other hand, when you tell us to leave it with you and you will take care of it in 2023, do you yourself have confidence that if that review happens, it will happen in a timely fashion and be acted upon in a timely fashion?

**Mr. Laliberté:** Thank you for the question, senator. I have no such confidence. That's the simple answer. Again, you take it for what it's worth, but we have absolutely no control over the recommendations that we make out of review.

The review was done last year at the same time the HUMA committee made its own recommendations, and nothing has happened from it. There are always good reasons for things not happening, as you will know. However, this is part of a process that takes us now to 22 years since we've had meaningful adjustments. I think it's appropriate to wonder about whether the

**Le président :** Est-ce que vous vous adressiez à quelqu'un, sénateur Klyne? Ce n'était pas une question, mais un commentaire, n'est-ce pas?

**Le sénateur Klyne :** En effet.

**Le président :** Avant de passer à la deuxième série de questions, j'aimerais poser une autre question à M. Rae. Le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes, alors présidé par le député de Charlottetown Sean Casey, a recommandé le 17 juin 2021 qu'EDSC « rétablisse une seule région économique de l'assurance-emploi pour l'Île-du-Prince-Édouard dans un délai de 12 mois ».

Nous sommes maintenant un an moins un jour plus tard. Pourquoi ce changement n'a-t-il pas été effectué? Pourquoi d'autres consultations sont-elles nécessaires si la Chambre des communes elle-même a recommandé ce changement? Monsieur Rae?

**M. Rae :** Sénateur, je suis au courant de la recommandation du comité de la Chambre des communes à cet égard. Je ne peux que confirmer ce que vous dites, à savoir qu'aucun règlement n'a été pris pour ramener l'Île-du-Prince-Édouard à une seule région économique.

**Le président :** Merci.

**La sénatrice Simons :** J'aimerais revenir sur une remarque de M. Laliberté. Vous nous avez suggéré de vous laisser faire votre travail et de vous laisser prendre en charge l'examen qui doit se faire en 2023. Mais vous nous avez également dit que les examens précédents, bien qu'obligatoires, n'avaient pas eu lieu ou n'avaient pas eu de suite.

Je comprends très bien votre point de vue. L'idée d'un projet de loi du Sénat portant sur la microgestion des zones d'assurance-emploi dans une province me met très mal à l'aise. Je ne suis pas sûre que ce soit notre rôle. Par ailleurs, quand vous nous invitez à vous laisser faire votre travail et que vous dites que vous allez vous en occuper en 2023, êtes-vous convaincu que, si cet examen a lieu, il se fera en temps opportun et qu'on y donnera suite en temps opportun?

**M. Laliberté :** Je vous remercie de la question, sénatrice. Je n'en suis pas sûr du tout. Tout simplement. Pour ce que cela vaut, sachez que nous n'avons absolument aucun contrôle sur les recommandations que nous formulons dans le cadre de l'examen.

L'examen a été effectué l'an dernier au moment où le comité HUMA formulait ses propres recommandations, et rien n'en a été tiré. Comme vous le savez, il y a toujours de bonnes raisons pour qu'il ne se passe rien. Tout cela fait partie d'un processus qui n'a pas produit de corrections utiles depuis 22 ans. Il me semble qu'on devrait se demander si la loi et le processus

law and the process work as they're supposed to work. In my eyes, it doesn't work. It's sad to say, but that's just the way it is. I'll stop there.

**Senator Simons:** Mr. DeBlois suggested, rather ambitiously — because this is a small bill that deals with a very particular problem — that we need to recommend in our committee a much larger look at EI, which is not really the purpose of the Agriculture Committee. It sounds to me like what you're saying is that there may be adjustments that need to be made all across the country — if not precisely like this, akin to this — that are not happening.

Given your role, what do you think the government should be doing to ensure that EI payments are fair and equitable across the country? By “equitable,” I don't mean equal; I mean equitable in terms of the human needs of very diverse parts of the country.

**Mr. Laliberté:** Thank you for the question. I wish we could act with more diligence on these things. I think the department has worked hard so that we could do this review process within a proper timeline, and then we get stalled. It's as simple as that.

I can understand the frustration. I would be the last one to say not to proceed with this, because you might be caught waiting for Godot for some time.

I don't take any pleasure in saying this, but for me it's just a statement of fact. That's the way it's been, and that's the way it's likely to remain, unless there are amendments to the EI Act that actually tighten the obligation not only to do a review, which the law says right now, but also to proceed on that. Right now, it depends on a million different things. People have good reasons and good intentions, but then things get stalled.

**Senator Simons:** Thank you for your testimony. Thank you for name checking one of my favourite plays. I like to watch it. I don't like to live it.

**Senator C. Deacon:** Thank you again, witnesses.

Mr. Rae, I'm looking at the map of census zones on Prince Edward Island and I can't see in any way that they correspond with the map of the Charlottetown zone or the Prince Edward Island zone in terms of the EI zones.

Afterward, could you provide us with and forward to the clerk the work that was done? Perhaps you have access to it or you can find the work that was done to justify how the map was created

fonctionnent comme ils sont censés le faire. À mon avis, ce n'est pas le cas. C'est triste à dire, mais c'est ainsi. Je vais m'en tenir là.

**La sénatrice Simons :** M. DeBlois a laissé entendre, de façon plutôt ambitieuse — puisqu'il s'agit tout de même d'un modeste projet de loi traitant d'un problème très circonscrit —, que notre comité devrait recommander de faire un examen beaucoup plus approfondi de l'assurance-emploi, ce qui n'entre vraiment pas dans le mandat du Comité de l'agriculture. Vous nous dites, me semble-t-il qu'il y aurait des corrections à faire partout au pays — pas nécessairement celle dont nous parlons, mais dans cet ordre d'idées —, mais qu'on ne les fait pas.

Compte tenu de votre rôle, que devrait faire le gouvernement pour s'assurer que les prestations d'assurance-emploi sont justes et équitables partout au pays? Par « équitable », je ne veux pas dire égal, mais équitable selon les besoins des gens dans les très diverses régions du pays.

**M. Laliberté :** Je vous remercie de la question. J'aimerais que nous puissions agir avec plus de diligence à cet égard. Le ministère a travaillé d'arrache-pied pour que nous puissions effectuer cet examen dans les délais prescrits, et nous voilà dans une impasse. C'est aussi simple que cela.

Je peux comprendre le sentiment de frustration. Je serais le dernier à dire qu'il ne faut rien faire, parce qu'on pourrait se retrouver à attendre Godot pendant un certain temps.

Je n'ai aucun plaisir à le dire, mais, pour moi, c'est simplement un état de fait. C'est ainsi que les choses se sont passées, et c'est ainsi que les choses vont probablement se passer, à moins que des modifications à la Loi sur l'assurance-emploi ne resserrent l'obligation non seulement de procéder à un examen, qui est déjà prévu, mais aussi d'y donner suite. À l'heure actuelle, cela dépend d'un million de choses différentes. Les gens ont de bonnes raisons et de bonnes intentions, mais, ensuite, les choses stagnent.

**La sénatrice Simons :** Merci de votre témoignage. Merci d'avoir fait référence à l'une de mes pièces préférées. J'aime la voir. Je n'aime pas la vivre.

**Le sénateur C. Deacon :** Merci encore aux témoins.

Monsieur Rae, je regarde la carte des zones de recensement de l'Île-du-Prince-Édouard et je ne vois pas du tout en quoi elles correspondent à la carte des zones de l'assurance-emploi de Charlottetown et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Pourriez-vous ultérieurement nous fournir, et transmettre à la greffière, le travail qui a été fait? Vous y avez peut-être accès ou vous pouvez peut-être trouver le travail qui a été fait pour

back in 2014 and how the census zones map onto the EI zone map, as is required, as you've said. If you could do that for us, I would be grateful.

The challenge I have is that this country has a huge regulatory burden. It's hard on business and it's hard on Canadians, especially vulnerable Canadians. They have as many hoops to jump through as businesses do.

Does it concern you, the way this is set up, that it is actually making the labour shortage issue on Prince Edward Island more complicated? Is that one of the things you consider in your decision making and responsibilities?

**Mr. Rae:** I will try to respond to that, senator. I can't speak specifically to the labour shortage question and whether the zones in Prince Edward Island are exacerbating labour shortages there. I am not going to comment on that.

Our role is to support the commission's review of the Employment Insurance boundaries, to look at the labour market conditions, both the unemployment rates and other indicators with respect to those regions, to determine which configurations and which regions may reflect local labour market realities. That's the role we play.

**Senator C. Deacon:** If I understand correctly, they're basically a customer for you. You look to them for their advice and direction and help to implement that. Did I interpret that correctly?

**Mr. Rae:** We support the commission in its requirement to initiate a boundary review every five years.

**Senator C. Deacon:** But what does that support involve? Perhaps you could be more specific.

**Mr. Rae:** It's looking at the geographic subunits within the current EI boundaries, determining if the unemployment rate and other labour market indicators reflect the overall conditions of the region to determine if there may be some divergences and to determine whether the commission may recommend changes to those regions.

**Senator C. Deacon:** That sounds like double-checking the work. Whose responsibility is it? It doesn't seem to be a clear process and people get caught in the middle of this.

**Mr. Rae:** Senator, as I indicated, the ultimate responsibility to make changes to the EI economic regions is expressed in the regulatory-making authority in section 54 of the EI Act. The commission makes the regulations and they're approved by the Governor-in-Council.

justifier la cartographie de 2014 et la façon dont les zones de recensement déterminent les zones de l'assurance-emploi, comme vous l'avez expliqué. Si cela vous est possible, je vous en serais reconnaissant.

À mon avis, notre pays porte un énorme fardeau réglementaire. C'est difficile pour les entreprises et c'est difficile pour les Canadiens, surtout pour les plus vulnérables. Ils ont autant d'obstacles à surmonter que les entreprises.

Est-ce que vous craignez, compte tenu de la façon dont tout cela est organisé, que cela complique la question de la pénurie de main-d'œuvre dans l'Île-du-Prince-Édouard? Est-ce l'un des enjeux dont vous tenez compte dans vos décisions et vos responsabilités?

**M. Rae :** Je vais essayer de répondre à cette question, sénateur. Je ne peux pas parler précisément de la pénurie de main-d'œuvre et de la question de savoir si les zones exacerbent ce problème. Je ne me prononcerai pas là-dessus.

Notre rôle est d'appuyer la Commission dans son examen des limites de l'assurance-emploi, d'examiner les conditions du marché du travail, les taux de chômage et d'autres indicateurs concernant ces régions, et de circonscrire les configurations et les zones susceptibles de traduire les réalités locales du marché du travail. C'est la fonction que nous assumons.

**Le sénateur C. Deacon :** Si je comprends bien, c'est un client pour vous. Vous comptez sur ses conseils et ses directives, et vous l'aidez à les mettre en œuvre. C'est bien cela?

**M. Rae :** Nous aidons la Commission à remplir son obligation d'entreprendre un examen des limites tous les cinq ans.

**Le sénateur C. Deacon :** Mais en quoi consiste cette aide? Pourriez-vous être plus précis?

**M. Rae :** Il s'agit d'examiner les sous-unités géographiques dans les limites actuelles de l'assurance-emploi, de déterminer si le taux de chômage et d'autres indicateurs du marché du travail traduisent la situation générale de la région pour circonscrire les écarts éventuels, et de déterminer si la Commission peut recommander des changements dans ces régions.

**Le sénateur C. Deacon :** Cela ressemble à une contre-vérification du travail. Qui en est chargé? Ce processus ne semble pas clair, et des gens se retrouvent coincés au beau milieu de tout cela.

**M. Rae :** Sénateur, je rappelle que la responsabilité finale d'apporter des changements aux régions économiques de l'assurance-emploi est énoncée dans le pouvoir de réglementation prévu à l'article 54 de la Loi sur l'assurance-emploi. La Commission prend les règlements, lesquels sont approuvés par le gouverneur en conseil.

**Senator C. Deacon:** I would take from that that you have pursued recommendations that the commission has made to get those approved by the Governor-in-Council. Is that correct?

**Mr. Rae:** Again, senator, we conduct analysis on the EI regions. It's up to the commission and the Governor-in-Council to make changes to the EI boundaries.

**Senator C. Deacon:** Thank you, chair. I am no less confused, but I'll leave it there.

**The Chair:** I have one further question, and again this is to Mr. Rae.

Assuming Bill S-236 receives Royal Assent, do you have any view on when the bill should come into force to ensure regulatory alignment with the EI program? How quickly can the department implement the change? Does the coming-into-force provision of the act need to be amended?

**Mr. Rae:** Thank you for the question, senator. I'm not going to opine at this time on whether amendments to the bill are necessary or desirable.

**The Chair:** Colleagues, those are all the questions we have on our list through two rounds.

**Senator Simons:** If you're going to serve a softball like that to me, I'm going to try to hit it.

I have a question for Mr. DeBlois. I've only had the privilege and opportunity to visit P.E.I. once. I was there at the beginning of the tourism season in mid-May, and it was obvious to me how many people were working so enthusiastically to serve that tourist economy. But presumably for a business like yours, you must have a spike in business during the summer when people come in but then you need to take care of your customers all year round.

To your mind, what EI change would be necessary to deal with the chronic labour shortage and with the particular labour shortage you and so many people are seeing post COVID? We're seeing labour shortages everywhere from Pearson International Airport to right across the labour market. What change would you like to see to deal with some of the labour market problems you're talking about in your community?

**Mr. DeBlois:** Thank you for the question. It's a good one. I'm trying to think where I would go with it.

I'm very fortunate that my particular business is a 12-month-a-year business. From my personal perspective, we do get busier in the summer, but we are also pretty steady all year.

**Le sénateur C. Deacon :** J'en déduis que vous avez donné suite aux recommandations de la Commission pour les faire approuver par le gouverneur en conseil. N'est-ce pas?

**M. Rae :** Comme je l'ai dit, sénateur, nous faisons une analyse des régions de l'assurance-emploi. Mais c'est à la Commission et au gouverneur en conseil de modifier les limites de ces régions.

**Le sénateur C. Deacon :** Merci, monsieur le président. Je ne suis pas moins perplexé, mais je vais m'en tenir là.

**Le président :** J'ai une autre question pour M. Rae.

À supposer que le projet de loi S-236 reçoive la sanction royale, avez-vous une idée du moment où il devrait entrer en vigueur pour assurer l'harmonisation de la réglementation avec le régime d'assurance-emploi? À quelle vitesse le ministère peut-il mettre en œuvre le changement? Faudrait-il modifier la disposition d'entrée en vigueur de la loi?

**M. Rae :** Je vous remercie de la question, sénateur. Je ne me prononcerai pas, pour l'instant, sur la question de savoir s'il est nécessaire ou souhaitable d'apporter des amendements au projet de loi.

**Le président :** Chers collègues, nous avons abordé toutes les questions qui figurent sur notre liste pour les deux séries.

**La sénatrice Simons :** Si vous me tendez la perche, je vais en profiter.

J'ai une question pour M. DeBlois. Je n'ai eu qu'une seule fois le privilège et l'occasion de visiter l'Île-du-Prince-Édouard. J'y étais au début de la saison touristique, à la mi-mai, et il m'a semblé évident que beaucoup de gens travaillaient avec enthousiasme au service de cette économie touristique. Mais on peut supposer que, pour une entreprise comme la vôtre, il doit y avoir un pic d'activité pendant l'été, mais qu'il faut ensuite s'occuper des clients tout au long de l'année.

À votre avis, quels changements faudrait-il apporter à l'assurance-emploi pour faire face à la pénurie chronique de main-d'œuvre et à la pénurie de main-d'œuvre que vous et tant de gens constatez à la suite de la COVID-19? Il y a des pénuries de main-d'œuvre partout, de l'aéroport international Pearson à tout le marché du travail. Que devrait-on changer, à votre avis, pour régler certains des problèmes liés au marché du travail dans votre collectivité?

**M. DeBlois :** Je vous remercie de la question. C'est une excellente question. Il y a matière à réflexion.

Je suis très chanceux que mon entreprise fonctionne 12 mois par an. Nous sommes plus occupés l'été, mais les affaires sont assez stables toute l'année.

Some customers of mine through our wholesale business are seasonal. Challenges like correcting this bill would certainly help them. As it has been described with the map, a lot of a major tourist area up on the north shore of Prince Edward Island got tied in with the Charlottetown area. That has certainly caused some challenges for some of the larger seasonal companies, particularly in hospitality and tourism where they have upwards of a hundred employees for a particular restaurant and are trying to recruit people. That is a massive challenge, especially this year.

This would be a great place to start. There is no question about that. Trying to make things a little bit more level and even for people in all regions on the island is, I think, a good place to start.

I touched on a couple of other things in my statement about some changes that we went through in regard to university students, which changed the workforce for more 12-month-a-year businesses such as mine. But that could certainly be a broader conversation for another day, I suppose.

**The Chair:** With that, colleagues, we have no more questions from our senators.

Mr. Rae, Ms. Cantin, Ms. Nandy, Mr. Laliberté, Mr. Pursey, Mr. DeBlois and Mr. Godfrey, I would like to thank you very much for your participation. I would also like to thank the previous panel. Your assistance with this bill is very much appreciated.

I want to acknowledge that we do have the sponsor of the bill online with us. Senator Duncan has been on for much of the discussion, just so everyone is aware.

I also want to thank the committee members for your active participation and thoughtful questions as well as our team behind the scenes — the interpretation and logistics teams here in the room and outside — for ensuring that our meetings run absolutely smoothly. Thanks to all involved.

Our next meeting is scheduled for Thursday, June 23 — next week — during our usual time slot. As you well know, it being June, there may be business conducted under government business, and we may stand to risk losing that time slot. Your steering committee will confirm the agenda for next week once we've had the opportunity to deliberate. However, it is expected — unless you have some conversation otherwise — that we may be ready to proceed with clause-by-clause consideration of this bill.

Committee members who intend to propose amendments are encouraged to consult the Office of the Senate Law Clerk to ensure any amendments are drafted in the proper format and in both official languages. That is just a big help. The Office of the

Certains clients de notre commerce de gros sont saisonniers. La correction de ce projet de loi les aiderait sûrement. Comme on vous l'a montré sur la carte, une grande partie de la région touristique de la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard est reliée à la région de Charlottetown. Cela a évidemment causé des difficultés à certaines grandes entreprises saisonnières, surtout dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme, qui emploient plus d'une centaine de personnes dans un certain restaurant et qui essaient de recruter des gens. C'est un défi de taille, surtout cette année.

Ce serait un très bon point de départ. Sans aucun doute. Ce serait un bon point de départ d'essayer de rendre les choses un peu plus équitables, et même pour les gens de toutes les régions de l'île.

J'ai abordé deux ou trois autres questions dans mon exposé au sujet de certaines modifications concernant les étudiants universitaires, qui ont changé la donne pour d'autres entreprises fonctionnant toute l'année, comme la mienne. Mais j'imagine que cela pourrait certainement faire l'objet d'une discussion plus vaste à une autre occasion.

**Le président :** Sur ce, chers collègues, nos sénateurs n'ont plus de questions à poser.

Monsieur Rae, madame Cantin, madame Nandy, monsieur Laliberté, monsieur Pursey, monsieur DeBlois et monsieur Godfrey, merci beaucoup de votre participation. Je remercie également le groupe de témoins précédent. Votre aide concernant ce projet de loi nous sera très utile.

Je tiens à souligner que la marraine du projet de loi est en ligne avec nous. Que tout le monde sache que la sénatrice Duncan a participé à une bonne partie de la discussion.

Je tiens également à remercier les membres du comité de leur participation active et de leurs questions judicieuses, ainsi que notre équipe en coulisse — les équipes d'interprétation et de logistique, ici dans la salle et à l'extérieur — d'avoir veillé à ce que nos réunions se déroulent harmonieusement. Merci à toutes les personnes concernées.

Notre prochaine réunion est prévue pour le jeudi 23 juin — la semaine prochaine — à l'heure habituelle. Comme vous le savez, puisque nous sommes en juin, nous aurons peut-être à régler des affaires émanant du gouvernement et nous risquons de perdre cette plage horaire. Votre comité directeur confirmera l'ordre du jour de la semaine prochaine lorsque nous aurons eu l'occasion de délibérer. Tout indique cependant — à moins d'autre discussion — que nous serons prêts à procéder à l'étude article par article de ce projet de loi.

Les membres du comité qui ont l'intention de proposer des amendements sont invités à consulter le Bureau du légiste du Sénat pour s'assurer que ces amendements sont rédigés comme il convient et dans les deux langues officielles. C'est très utile. Le



Law Clerk provides confidential advice and legislative drafting services to all senators. Those consultations should begin sooner rather than later to allow sufficient time for your amendments to be drafted.

It is also helpful to send your amendments in advance to the clerk of the committee. This allows the clerk to organize and distribute copies for the meeting ahead of time.

Please note that your amendment will be treated in an absolutely confidential manner and will not be distributed prior to the meeting unless you wish it done.

After clause-by-clause consideration, the committee may wish to append observations to the report. It is recommended that members provide a prepared text of any draft observations. This text should be short and must be in both official languages. The clerk can assist you with that.

With that, I would like to suspend and have a very short in camera session.

(The committee continued in camera.)

Bureau du légiste fournit des conseils confidentiels et des services de rédaction législative à tous les sénateurs. Ces consultations devraient commencer le plus tôt possible pour que vous ayez suffisamment de temps pour rédiger vos amendements.

Il est également utile d'envoyer vos amendements à l'avance à la greffière du comité. Cela lui permet de s'organiser et de distribuer des exemplaires avant la réunion.

Veillez noter que votre amendement sera traité de façon absolument confidentielle et ne sera distribué avant la réunion que si vous le souhaitez.

Après l'étude article par article, le comité voudra peut-être annexer des observations au rapport. Les membres sont invités à fournir un texte dûment rédigé à partir d'observations provisoires éventuelles. Ce texte doit être court et dans les deux langues officielles. La greffière pourra vous aider.

Sur ce, je suspends la séance pour tenir une très brève séance à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

---